

# ASSEMBLÉE NATIONALE

**JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**SESSION ORDINAIRE DE 2006-2007**

49<sup>e</sup> séance

## Compte rendu intégral

**3<sup>e</sup> séance du mardi 14 novembre 2006**

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



# SOMMAIRE

## PRÉSIDENCE DE M. YVES BUR

1. **Loi de finances pour 2007** (seconde partie). – Suite de la discussion d'un projet de loi (n<sup>os</sup> 3341, 3363) (p. 7397).

### POLITIQUE DES TERRITOIRES (*suite*) (p. 7397)

M. Christian Estrosi, ministre délégué à l'aménagement du territoire.

M. Léon Bertrand, ministre délégué au tourisme.

Réponses de MM. les ministres aux questions de : MM. Georges Colombier, Michel Lejeune, Mme Juliana Rimane, MM. François Dosé, Jean-Paul Chanteguet, Henri Nayrou, François Rochebloine, Jean Lassalle, Jacques Desallangre, Michel Vaxès, Denis Merville, Alain Ferry, Pierre Micaux, Michel Vergnier, Paul Giacobbi, Jean Launay, Michel Hunault, Philippe Folliot, Jean-Pierre Decool, Philippe-Armand Martin, Jacques Bobe.

## Mission « Politique des territoires » (p. 7424)

### État B

Amendement n<sup>o</sup> 202 rectifié : MM. William Dumas, Louis Giscard d'Estaing, rapporteur spécial de la commission des finances ; le ministre délégué au tourisme. – Rejet.

Amendement n<sup>o</sup> 169 : MM. Pascal Terrasse, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le tourisme ; le rapporteur spécial, le ministre délégué à l'aménagement du territoire, Michel Bouvard. – Retrait.

Amendement n<sup>o</sup> 256. – Adoption.

Amendement n<sup>o</sup> 201 rectifié : MM. Jean Launay, le rapporteur spécial. – Rejet.

Adoption des crédits, modifiés, de la mission « Politique des territoires ».

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour des prochaines séances** (p. 7427).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENTICE DE M. YVES BUR,**  
**vice-président**

**M. le président.** La séance est ouverte.

*(La séance est ouverte à vingt et une heures trente.)*

1

## LOI DE FINANCES POUR 2007

### SECONDE PARTIE

#### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2007 (n<sup>os</sup> 3341, 3363).

#### POLITIQUE DES TERRITOIRES *(suite)*

**M. le président.** Nous poursuivons l'examen des crédits relatifs à la politique des territoires.

La parole est à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.

**M. Christian Estrosi, ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, je suis heureux que le débat budgétaire m'offre l'occasion de vous présenter de façon détaillée l'action que j'entends mener, sous l'autorité du ministre d'État, Nicolas Sarkozy, dans mon domaine de délégation – l'aménagement du territoire.

Je tiens avant tout à remercier sincèrement M. Jacques Le Nay et M. Jacques Bobe, rapporteurs au nom de la commission des affaires économiques, ainsi que M. Louis Giscard d'Estaing, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le travail excellent qu'ils ont réalisé et pour la pertinence de leurs remarques, dont nous tirons le meilleur profit.

Mesdames et messieurs les députés, par vos interventions et vos questions, vous avez montré votre souci que notre politique d'aménagement du territoire mette fortement l'accent sur le fait que l'indispensable compétitivité doit aller de pair avec l'attention due aux territoires les plus fragiles, ceux qui font face à des difficultés conjoncturelles ou à de véritables handicaps structurels. Nicolas Sarkozy et moi-même partageons cette volonté et je puis vous assurer que les actions que nous menons vont dans cette direction.

Contrairement à ce que j'avais pu entendre en commission, où tout le monde semblait abonder dans le même sens, certains ont cherché ici à se distinguer lors de la présentation des crédits relatifs à la politique des territoires. Montrons-

nous capables de dépasser cette notion de compétitivité avec le sens de laquelle chacun essaie de jouer, tantôt pour lui faire signifier qu'il s'agit de la compétition entre les territoires, tantôt pour soutenir qu'il s'agit de soutenir certains territoires pour en abandonner d'autres.

Ce n'est pas le cas ! Pour nous tous, les territoires ne sont pas des zones abstraites, des lieux de nulle part, mais un endroit où vivent des hommes et des femmes. Et cela est vrai, même avec des situations géographiques très contrastées, qu'on se trouve au cœur de villes moyennes, de grandes métropoles, ou bien dans les zones rurales les plus reculées, elles-mêmes pouvant être d'une extrême diversité. Ainsi, un territoire de montagne n'a rien à voir avec un territoire de vallée ; un littoral diffère du tout au tout avec une plaine ; l'outre-mer ne peut se confondre avec la France métropolitaine profonde.

Aussi une politique d'aménagement du territoire ne peut-elle dépendre, pour quiconque sur ces bancs, de considérations idéologiques, dogmatiques. Il s'agit de placer l'homme au cœur de notre conception, afin d'appréhender la réalité avec le sens de l'équité et non avec celui de l'égalitarisme. Pourquoi donc, en effet, y aurait-il, d'un côté, ceux qui auraient la volonté de priver des hommes et des femmes habitant les territoires les plus reculés des meilleurs services et, de l'autre, ceux qui voudraient leur apporter les meilleures prestations. Je ne veux pas croire qu'un seul député dans cet hémicycle puisse raisonner ainsi. En effet, chacun, quel que soit son engagement politique, désire apporter le meilleur aux hommes et aux femmes qu'il sert sur son territoire.

Notre seul but – et je ne prétends pas que nos propositions soient parfaites – est d'essayer d'innover, de créer, d'inventer toujours pour répondre au mieux aux besoins de l'évolution de la société. On sait bien que la compétition économique mondiale poussera un opérateur privé de services au public à offrir plus de prestations dans un grand centre urbain parce qu'il sait qu'il pourra réaliser des bénéfices, tandis que le même opérateur n'ira pas dans un territoire isolé, à faible démographie, parce qu'il n'y aura que des déficits à la clef.

C'est bien la raison pour laquelle nous parlons d'équité et non d'égalitarisme, parce que l'égalitarisme revient à donner la même chose à tout le monde, alors que l'équité, c'est le devoir de l'État, le devoir de la collectivité de donner plus à ceux qui ont moins.

**M. Michel Vergnier.** Très bien !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Chacun appréciera comme il l'entend les politiques que nous menons. Soyez seulement convaincus que la volonté qui nous anime, le ministre de l'intérieur et moi-même, consiste à mettre en œuvre ces politiques d'équité.

**M. Augustin Bonrepaux.** Nous n'en voyons pas trop le résultat !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** C'est difficile, cela implique des rapports de force et engendre souvent beaucoup d'incompréhensions. Nous avons cependant tenté d'appliquer de nombreuses mesures, monsieur Bonrepaux, vous le savez bien. À ce titre, je suis heureux de

ce que, quels que soient vos positions, et je le démontrerai tout au long de mon propos, vous avez été candidats, au cours des dix derniers mois,...

**M. Jean Launay.** Candidats, nous le serons encore bientôt !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** ... à l'application dans vos territoires, dans vos départements et vos circonscriptions des politiques proposées par le Gouvernement. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*) Je le dis sans esprit polémique parce que je crois que chercher les meilleures solutions pour apporter plus à ceux qui ont moins ne mérite pas la moindre polémique.

Le sens de cette politique est clair : il s'inscrit dans le cadre des orientations stratégiques de l'Union européenne. À cet égard, mesdames et messieurs les députés qui siégez du côté gauche de l'hémicycle, je vous rappelle que la stratégie de Lisbonne a été entérinée par le gouvernement français en 2000. Elle décline les idées de compétitivité des territoires, de développement durable, de cohésion sociale et territoriale.

**M. François Sauvadet.** C'est vrai !

**M. Augustin Bonrepaux.** Cela ne signifie pas qu'on doive en abandonner certains !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** À partir du moment où l'ensemble des partenaires de l'Union européenne ont fait ce choix en 2000, à partir du moment où nous savons que la génération des fonds structurels pour la période 2007-2013, si nous voulons que les territoires français puissent en bénéficier, s'appuiera sur cette stratégie entérinée par tous les gouvernements en 2000, pourquoi notre gouvernement prendrait-il une voie différente, au risque de ne pas fédérer l'ensemble des moyens engagés par l'État et par les collectivités locales ? Tout doit reposer sur le bénéfice que nous pouvons tirer de la mobilisation des fonds structurels européens afin de créer des effets de levier pour nos territoires.

Les moyens budgétaires mis à la disposition du programme sont importants : 317 millions d'euros d'autorisation d'engagement et 300,2 millions d'euros de crédits de paiement. Vous avez noté, sur plusieurs bancs, et vous en particulier, monsieur Garrigue, la baisse de 20 % des autorisations d'engagement par rapport à 2006.

**M. Augustin Bonrepaux.** Qu'est-ce que ça va être alors que ce n'est déjà pas brillant !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Cette baisse des autorisations, monsieur Bonrepaux, je la revendique sans honte. C'est un choix de budget vérité, c'est un choix de transparence alors que, sous les gouvernements précédents, on assistait à de véritables dérives et à un vrai décalage entre les autorisations d'engagement et les crédits de paiement. Nous avons souhaité, à cet égard, changer de comportement. Cette dotation était calculée « au plus juste » après une analyse fine des projets à financer au regard des moyens financiers. Il fallait avoir le courage d'en finir avec l'affichage de sur-dotations jamais couvertes, faute de crédits de paiement suffisants.

C'est dans ce souci de mieux respecter les engagements pris que nous augmentons le volume des crédits de paiement par rapport à 2006. Et c'est dans ce même souci, monsieur Louis Giscard d'Estaing, que vous sera soumise avant la fin de l'année la décision d'augmenter de 100 millions les

crédits de paiement destinés au FNADT. Cela permettra de rattraper l'essentiel du retard dans les paiements, lequel ne date pas d'hier !

**M. Michel Bouvard.** Tout à fait !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Voilà huit ou neuf ans qu'il s'accumule. J'ai souhaité mettre un terme à ces dérives et remettre les compteurs à zéro.

**M. Augustin Bonrepaux.** Arrêtez de dire n'importe quoi !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Je réponds par là aux questions que vous-même, monsieur le rapporteur spécial, et plusieurs parlementaires et élus locaux avez posées sur la capacité de l'État à soutenir les projets locaux essentiels pour le développement et la cohésion des territoires.

La politique d'aménagement du territoire que je veux conduire s'attache à détecter et à mettre en valeur les atouts de chaque territoire, tout en répondant à une volonté de solidarité nationale en faveur des territoires les plus en difficulté. Il s'agit d'encourager les acteurs les plus dynamiques à renforcer leurs stratégies de développement et de recherche afin d'ouvrir de nouvelles perspectives de croissance et d'emploi. Ils doivent développer leurs points forts et leurs complémentarités.

Les pôles de compétitivité, tout d'abord, sont des instruments essentiels dont je veux conforter la mise en œuvre. La France recèle un potentiel de recherche et d'innovation qui peut lui permettre, dans les dix ans à venir, de se placer au premier rang mondial dans plusieurs domaines, particulièrement en matière de biotechnologies, de nouvelles énergies, de nouvelles techniques environnementales ou de sécurité alimentaire. Soixante-six pôles de compétitivité sont aujourd'hui recensés. Cent soixante-cinq projets ont été labellisés, qui mobilisent quatre mille chercheurs et vont permettre la création de plusieurs dizaines de milliers d'emplois. Un milliard et demi d'euros leur seront consacrés sur trois ans. À ce jour, pour trois appels à projets seulement, ce sont 188,5 millions d'euros qui ont déjà été attribués par le fonds unique aux projets labellisés, et il faut y ajouter les interventions d'organismes tels qu'OSEO, au profit des PME innovantes, la Caisse des dépôts, au titre notamment de l'immobilier d'entreprises et des fonds d'investissement, ou encore l'Agence nationale de la recherche, par des subventions bonifiées sur appel à projets annuel.

De nouveaux dossiers sont à l'étude. François Loos et moi-même proposerons, dans le cadre du prochain CIACT, la labellisation de nouveaux projets. Nous veillerons à ce qu'aucun de ces projets n'entre en concurrence avec les soixante-six premiers.

J'entends également poursuivre la simplification des procédures.

**M. François Sauvadet.** Très bien !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** La création d'un fonds unique regroupant tous les crédits des ministères a été une étape importante, mais nous devons aller plus loin.

La deuxième étape est pour 2007 : le dispositif d'exonérations de charges sociales sera remplacé par un abondement complémentaire des subventions au bénéfice des PME, outil plus simple et plus rapide à mettre en œuvre.

Vous avez critiqué, monsieur Dutoit, le système d'exonérations, mais le débat n'a plus lieu d'être puisque nous avons arrêté le principe qu'il n'y aurait plus d'exonérations de

charges sociales en 2007 et que nous apporterions des aides directes en fonction des résultats ou aux PME qui exécutent des projets labellisés.

Par ailleurs, monsieur Le Nay, la publication de la totalité des décrets de zonage des pôles de compétitivité d'ici à la fin de l'année permettra de mettre enfin en œuvre les exonérations fiscales. En revanche, nous ne pourrons pas fondre dans le fonds unique la totalité des aides aux pôles de compétitivité, car certaines relèvent des agences de recherche, de l'ANVAR ou des collectivités locales, autant d'intervenants dont l'autonomie doit être préservée.

S'agissant de l'évaluation des pôles, un dispositif d'autoévaluation est d'ores et déjà prévu et le Gouvernement réfléchit aux modalités d'une évaluation plus approfondie à l'échéance 2008, lorsque nous aurons suffisamment de recul sur le dispositif. L'idée de confier cette tâche à l'Agence d'évaluation de la recherche est intéressante. Cependant, l'évaluation doit porter sur d'autres aspects que la recherche : le fonctionnement de la gouvernance, l'adéquation des projets engagés dans la stratégie définie par le pôle, la création d'emplois, le bilan économique... Il sera donc nécessaire de mettre en place une équipe pluridisciplinaire pour la mener à bien.

Face aux mutations économiques, la veille territoriale est bien au cœur de la mission de la DIACT. Le pôle animé par le ministère des finances et de l'industrie se charge pour sa part de la veille sectorielle.

En matière de haut débit et de couverture WIMAX, monsieur Le Nay, les communes seront informées de leur situation dans le cadre de la procédure conduite par les préfets de région d'ici au premier semestre 2007. Si elles ne sont couvertes ni en WIMAX ni en ADSL, elles seront éligibles au plan gouvernemental décidé en CISI.

Enfin, concernant le PITE pour la région Rhône-Alpes, le ministère de l'intérieur est bien conscient de l'insuffisance des crédits de paiement. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a décidé le dégel de la réserve du programme n° 162 et l'affectation de la totalité de cette réserve, soit 3,1 millions d'euros, à la seule action « Hébergement des demandeurs d'asile en Rhône-Alpes ».

Pour ce qui est des aides à finalité régionale, je vous rappelle qu'il y a dix-huit mois, compte tenu de l'entrée dans l'Union de dix nouveaux pays, la France ne devait rien recevoir du tout. Beaucoup s'étaient déjà fait une raison mais, pour nous, c'était inacceptable. Nous avons donc engagé le rapport de force à Bruxelles et je suis heureux d'annoncer que nous avons obtenu un zonage correspondant à 15,5 % de la population en métropole, soit 9,3 millions d'habitants, et le maintien du zonage intégral des départements d'outre-mer. C'est une avancée considérable.

**M. Michel Bouvard.** Bravo !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Pour que nos territoires ne soient pas sanctionnés par rapport à la période précédente, où nous disposions d'une enveloppe démographique beaucoup plus importante, nous avons obtenu un assouplissement de la part de Bruxelles : alors que, pour la période 2000-2006, on raisonnait par grands bassins de vie englobant 400 000 à 600 000 habitants, il nous est possible désormais de mieux cibler nos zonages en délimitant des territoires de 20 000 ou 40 000 habitants. Cela nous permet de choisir les territoires les plus en difficulté et ceux qui bénéficient des meilleures capacités d'accueil.

En outre, nous avons décidé de constituer une réserve nationale de 365 000 habitants, prise sur le quota de l'Île-de-France car nous considérons que c'est le territoire le plus attractif de notre pays et que nous avons un devoir de solidarité nationale. Nous pourrions ainsi, au cas par cas, apporter des réponses à des situations de crise dans des territoires qui n'auraient pas été zonés.

Concernant les fonds structurels, et toujours compte tenu de l'entrée de dix nouveaux pays, la France ne devait recevoir il y a dix-huit mois que 6 ou 7 milliards pour la nouvelle période, contre 15,7 milliards pour celle qui s'achève au 31 décembre de cette année. Un grand débat s'en est suivi. Or, au terme de notre négociation, l'enveloppe sera de 14,3 milliards en euros courants au titre du FEDER et du FSE, dont 3,2 pour les départements d'outre-mer, 10,2 pour la métropole et 0,9 au titre de la coopération.

Les possibilités d'utilisation de ces fonds ont été optimisées : les contrats de projets sont bâtis en suivant les orientations de la stratégie de Lisbonne, condition indispensable pour pouvoir bénéficier des fonds structurels. Nous avons donc cherché des thématiques permettant d'ajouter les fonds structurels et les aides de l'État et des collectivités.

Ces fonds permettront aussi de financer les appels à projets urbains qui prennent le relais du programme URBAN, ainsi que quatre programmes opérationnels interrégionaux – notamment ceux qui concernent, en matière fluviale et concernant les massifs, la Loire, le Rhône, le Massif central et les Alpes.

Deuxième orientation pour 2007 : une politique active de cohésion économique et sociale.

Celle-ci s'exerce tout d'abord au profit des territoires ruraux. Nul ne songerait aujourd'hui à remettre en question les pôles d'excellence rurale. Lorsque nous avons commencé à y réfléchir avec Nicolas Sarkozy, c'était pour nous un véritable impératif. Notre pays étant déjà doté d'une grande politique d'innovation industrielle, nous nous sommes dit que la France qui gagne, la France qui bouge, qui a des idées, ce n'est pas que la France des grands projets scientifiques et industriels : c'est aussi le talent, la compétence, les savoir-faire, l'intelligence, l'expérience que l'on trouve dans les territoires ruraux. Comme l'a rappelé François Sauvadet, ce seront près de quatre cents territoires qui bénéficieront d'un label national reconnaissant leur excellence et le savoir-faire des hommes et des femmes qui y habitent.

Cependant, excellence ne veut pas dire compétition, tant s'en faut. Sur ces bancs, vous êtes nombreux à défendre avec une énergie farouche vos collectivités, vos petits artisans et commerçants, vos associations qui ont choisi de se décloisonner sur la proposition de ce programme gouvernemental et de fédérer leurs énergies pour valoriser leur territoire. C'est pourquoi je suis heureux d'avoir convaincu le Premier ministre de porter à deux cents le nombre de projets retenus pour la deuxième vague de l'appel à projets. Au total, je le répète, près de quatre cents pôles devraient être labellisés et 90 millions d'euros supplémentaires, répartis entre le FNADT et d'autres programmes, seront investis dans ces projets entre 2007 et 2009.

Par cette politique, je veux également aider les territoires qui cumulent les handicaps structurels ou qui se trouvent confrontés à des situations de crise économique. Trente contrats de site sont en cours – d'autres sont en préparation – et leurs résultats sont encourageants. Ils ont fait naître des dynamiques régionales et permis d'obtenir un nombre important de créations d'emploi et des taux de reclassement de salariés élevés. Des efforts restent néanmoins à faire et la

plus grande vigilance doit s'exercer sur ces territoires fragiles. La DIACT a été renforcée pour permettre un meilleur suivi des problèmes économiques des territoires. Dans certains cas, des plans particuliers sont à l'étude pour atténuer les effets des mutations économiques qui nous sont imposées.

M. Launay a regretté la suppression de la DATAR – et, partant, de la politique d'aménagement du territoire –, mais nous ne l'avons pas supprimée : au contraire, nous l'avons renforcée ! Elle conserve la totalité de ses missions.

**M. Michel Bouvard.** C'est vrai !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Simplement, l'adjonction de la mission interministérielle sur les mutations économiques – MIME – la dote d'une structure qui nous permettra d'anticiper un certain nombre de mutations.

Tous gouvernements confondus ces dernières années, nous avons pratiqué ces politiques de contrat de site pour tenter de répondre aux crises que nous avons traversées. Des territoires entiers sont aujourd'hui menacés parce que, vivant en mono-industrie, ils sont exposés à des crises graves. Mais, depuis des années, on n'a fait que tenter de remédier aux crises après coup, sans jamais chercher à anticiper.

C'est pourquoi, après avoir dû gérer des crises comme celle de la chaussure à Romans-sur-Isère, avec la fermeture de Kélian ou de Jourdan, de Kodak à Chalon-sur-Saône, de Matra à Romorantin et bien d'autres, nous considérons qu'en organisant la délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires, nous nous dotons d'une structure qui aidera les acteurs politiques, économiques et sociaux de chaque territoire à anticiper les crises, et ainsi à éviter les drames.

Nous veillons par ailleurs à ce que l'action de l'AFITF s'inscrive dans le cadre général de la politique d'aménagement du territoire, notamment des mesures contribuant à la promotion et à l'attractivité des territoires et du soutien aux mutations économiques des entreprises françaises. C'est pourquoi l'Agence est étroitement associée aux activités du pôle Mutations économiques de la DIACT.

La politique d'aménagement du territoire doit aussi permettre la mise en œuvre par des acteurs motivés d'une stratégie de développement de l'activité économique et de l'emploi dans les quartiers urbains sensibles. Cette stratégie doit intégrer les centres anciens et les espaces périurbains. C'est dans cette perspective que le ministre d'État m'a demandé de lancer, avec Jean-Louis Borloo, un appel à projets permettant de mobiliser les fonds européens pour le développement urbain. Cet appel à projets s'adresse aux agglomérations et aux villes bénéficiant d'un contrat urbain de cohésion sociale. La gestion de ces projets pourra leur être déléguée sous forme de subventions globales. Depuis des années, notre politique d'aménagement du territoire est essentiellement dirigée vers le monde rural, tandis que notre politique de la ville, négligeant les centres urbains anciens et les villes rurales moyennes, ne s'adresse qu'aux seuls quartiers ou banlieues où se concentrent divers problèmes de société. De sorte que nous avons cloisonné notre pays alors qu'il aurait fallu tisser des liens entre les territoires. Nous souhaitons désormais que de tels liens se tissent entre les cités et quartiers difficiles et les centres urbains, et que des passerelles s'établissent entre territoires urbains et territoires ruraux.

Nous mettons au service de ces objectifs une vigoureuse politique d'aménagement numérique du territoire. Tous les Français doivent avoir accès à la téléphonie mobile, à

l'Internet haut débit et à la télévision numérique terrestre. Aujourd'hui, tout n'est certes pas parfait, mais il est une réalité incontestable : nous sommes le premier pays de l'Union européenne en matière de couverture numérique du territoire. François Sauvadet et Jean Lassalle doutent que toutes les communes de France soient desservies en téléphonie mobile d'ici à la fin 2007. Je rappelle les termes de l'accord conclu en juin 2005 avec les opérateurs Orange, SFR et Bouygues concernant les 3 000 communes en zone blanche : en phase I, l'État mobilisait, pour les deux tiers de ces communes, 44 millions d'euros, auxquels s'ajoutaient 20 millions d'euros d'exonération de TVA, et un effort des collectivités ; la phase II intervenait dès lors que 50 % de ce programme était engagé, les opérateurs s'engageant, pour le tiers restant, à la prendre totalement à leur charge. Lorsque j'ai pris mes fonctions, j'ai constaté que les opérateurs n'étaient pas très mobilisés pour arriver aux 50 % de la phase I, pour ne pas avoir à s'engager trop tôt dans la phase II.

**M. François Sauvadet.** C'est vrai !

**M. Michel Bouvard.** Tout à fait !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Il a fallu dynamiser le processus. Je suis heureux de pouvoir annoncer qu'à la fin de l'année, 1 500 communes de plus seront couvertes, soit une exécution à 50 % du programme. À ce rythme, monsieur Sauvadet, les 3 000 communes en question, soit 100 %, seront reliées en téléphonie mobile de deuxième génération à la fin 2007. Je m'y engage devant vous.

À la fin 2006, 98 % des foyers seront éligibles à l'ADSL, contre 50 % en 2002. Les 2 % restants vivent sur des territoires où la fracture numérique est totale et particulièrement difficile à résoudre.

**M. François Sauvadet.** C'est pourtant indispensable !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Voilà pourquoi, au mois de juillet dernier, nous avons accordé deux licences WIMAX par région pour compléter ces 98 %. Lors du dernier comité interministériel pour la société de l'information, CISI, j'ai fait valider le déblocage de 10 millions d'euros destinés à apporter aux dernières communes qui ne seraient pas reliées à l'ADSL une aide directe de l'État pour s'équiper elles-mêmes avec des solutions alternatives, comme le satellite et le Wifi. En couvrant 80 % du coût moyen, estimé à 10 000 euros, l'État consent ainsi un effort substantiel pour atteindre 100 % de la couverture ADSL d'ici à la fin 2007. Toutefois, vous qui êtes souvent gestionnaires de collectivités territoriales, vous êtes bien placés pour savoir que cette couverture n'est pas absolue : à deux kilomètres ou trois kilomètres d'un nœud de raccordement, la puissance n'est pas la même qu'à 500 mètres ou 600 mètres.

**M. François Sauvadet.** C'est exact !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** C'est pourquoi, dans les contrats de projets 2007-2013, un volet est spécifiquement prévu pour permettre aux collectivités qui le souhaitent de bâtir leur propre réseau pour favoriser la concurrence, et ainsi assurer de meilleurs services au meilleur coût.

**M. Pascal Terrasse, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour le tourisme.** Nous sommes heureux de l'entendre, mais il faudrait aussi le dire aux préfets de région !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Mais pour favoriser l'implantation d'entreprises en zones rurales, le haut débit ne suffit pas. Il faut le très haut débit.

**M. Michel Bouvard et M. Jean Lassalle.** Très bien !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Nous avons obtenu de l'opérateur historique que, d'ici à la fin de l'année, près de 2 500 zones d'activités en zone rurale soient desservies en 100 mégabits. Par ailleurs, toute entreprise qui souhaite s'installer dans n'importe quelle commune la plus reculée de France pourra, grâce au réseau à 2 mégabits symétriques, bénéficier du courant alternatif porteur en ligne et disposer ainsi du très haut débit.

**M. Michel Bouvard.** Très bien !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** S'agissant de la télévision numérique terrestre, les derniers sites ouverts le mois dernier nous ont permis de passer de 58 % à 65 % le nombre de foyers ayant accès à dix-huit chaînes de télévision de qualité numérique gratuites et sans abonnement. Mais les Français ne comprennent pas pourquoi ils paient tous la même redevance quand 35 % d'entre eux ne reçoivent que trois, quatre ou cinq chaînes de qualité analogique, parfois d'ailleurs très mauvaise. *(Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)*

Nous sommes sur le point d'aboutir à un accord avec l'ensemble des opérateurs pour la mise en place d'un bouquet satellitaire permettant de diffuser dans les zones les plus difficiles de notre pays les dix-huit chaînes numériques gratuites d'ici à la fin du premier trimestre 2007. C'est un devoir d'équité.

**M. Pascal Terrasse, rapporteur spécial, pour le tourisme.** Qui paiera la parabole ?

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Par ailleurs, l'État encourage pleinement les projets structurants des collectivités. Le plan gouvernemental a d'ailleurs servi de catalyseur dans un certain nombre de cas. Ces projets peuvent s'inscrire dans le plan gouvernemental s'ils entrent dans le cadre des modalités d'attribution de la DGE. Dans les autres cas, l'État soutiendra les demandes de cofinancement sur le FEDER puisque ces opérations font partie des priorités de la stratégie de Lisbonne.

J'évoquerai pour terminer le grand chantier des contrats de projet, dont les travaux ont débuté en partenariat avec les collectivités dès le mois de mars. Ils arrivent à un stade proche de la conclusion. Ces contrats se caractérisent par leur périmètre restreint à des projets dont la maturité permet d'assurer qu'ils seront réalisés dans les délais du contrat, et dont l'effet de levier sur le développement local est avéré. Nous avons rompu avec la logique d'enveloppe pour développer une véritable politique de projets solides et porteurs d'avenir. Dans un souci d'efficacité, ces contrats peuvent comporter des volets interrégionaux pour assurer la coordination et la cohérence des opérations dès lors que le projet dépasse le cadre de la région. C'est le cas notamment des contrats de massif, qui permettent d'avoir une approche plus globale des problématiques de montagne.

**M. Michel Bouvard.** Très bien !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Plusieurs orateurs, dont M. Sauvadet, m'ont interrogé sur le volet territorial de ces contrats, qui doit permettre une meilleure prise en compte des problématiques locales portées par les agglomérations, mais aussi les pays ou les

parcs naturels régionaux. Les besoins d'ingénierie, qui seront inscrits dans les thématiques du volet territorial, pourront bénéficier de financements du FNADT, les crédits du FEDER pouvant également être sollicités. Ce sont ainsi 10,56 milliards d'euros sur sept ans qui seront mis au service des territoires, soit 1,5 milliard par an, 200 millions de plus qu'entre 2000 et 2006, à périmètre constant. Encore, cette enveloppe n'est-elle pas figée. Le Premier ministre a ouvert plus largement le champ de la négociation : pour de bons projets, prêts à démarrer et créateurs d'emplois, nous saurons dégager les financements complémentaires qui s'avèreraient nécessaires, dans des limites raisonnables bien sûr. Les négociations sont en cours. L'addition de ces moyens à ceux apportés par les collectivités et l'Union européenne permettra de mener à bien des opérations majeures, indispensables pour un développement durable des territoires.

Voilà, mesdames, messieurs les députés, les grands axes de l'action que j'entends mener dans les prochains mois. Je le ferai avec d'autant plus de satisfaction que la situation financière est assainie et que l'apurement des dettes du passé a pu être réalisé sans sacrifier les opérations d'avenir.

Monsieur Garrigue, je vous ai répondu sur la baisse des autorisations d'engagement. Vous avez plus particulièrement insisté sur la situation des villes moyennes. Je partage votre sentiment et c'est la raison pour laquelle j'ai sollicité du Premier ministre qu'elles soient inscrites comme dossier prioritaire à l'ordre du jour d'un prochain CIIACT. Les villes moyennes doivent faire l'objet de politiques spécifiques, car elles comptent autant dans le développement de la compétitivité et de l'attractivité des territoires que les grandes agglomérations. Elles participent déjà activement aux pôles de compétitivité, contrairement à ce que vous avez dit. J'en veux pour exemple Valenciennes, cœur du pôle mondial I-Trans, Limoges, centre névralgique du pôle Céramique ou Thionville, centre actif du pôle MIPI. Par ailleurs, le volet territorial des futurs contrats de projet s'adresse aussi bien aux territoires ruraux qu'aux agglomérations petites et moyennes, qui pourront prendre pleinement part à ces actions structurantes pour les territoires.

Vous avez évoqué, monsieur Sauvadet, les zones franches. M. Michel Bouvard, qui, depuis un certain nombre d'années, a beaucoup participé au débat, afin de donner une véritable impulsion aux zones de revitalisation rurale, pourrait notamment attester que, avec le décret pris en Conseil d'État en novembre 2005, nous avons permis à un certain nombre de territoires ruraux de notre pays de bénéficier de l'équivalent des zones franches. Ils bénéficient d'exonérations pour toute entreprise nouvelle qui s'implante ou tout développement ou extension d'activités, s'agissant tant de taxe professionnelle que d'exonérations de charges, à l'identique de ce qui se passe dans les zones franches. La loi relative au développement des territoires ruraux a permis d'étendre le bénéfice des dispositions de la première loi d'aménagement du territoire à un nombre conséquent de nouvelles communes implantées en zone rurale.

Les crédits des fonds européens sont fléchés vers les priorités dites de Lisbonne et de Göteborg, à hauteur de 75 % des crédits et vers certains territoires spécifiques. Il s'agit des territoires ruraux auxquels le fonds européen agricole de développement rural – le FEADER – est consacré, mais aussi des quartiers urbains déshérités, pour lesquels le ministre d'État et moi-même venons de lancer, au mois d'octobre dernier, un appel à projets.

Je vous remercie d'avoir évoqué la présence territoriale des entreprises de service public – c'est un sujet qui m'est particulièrement cher. Vous êtes intervenu très largement sur le

devoir de justice de l'État à l'égard d'un certain nombre de territoires fragiles, en matière de services au public. Au cours des vingt dernières années, on a laissé – disons-le – s'installer la loi de la jungle. Chaque administration dépendant de l'État ou chaque opérateur privé de services au public a fait ce qu'il voulait, sans concertation, sans dialogue préalable avec les élus.

Nous sommes passés de la loi de la jungle à l'édition de règles du jeu claires. Nous avons signé une charte avec l'Association des maires de France, à laquelle – vous y avez fait référence – quinze opérateurs de services publics se sont associés, en plus de tous les services de l'État, de tous les grands ministères. Nous avons un devoir d'évaluation, c'est vrai.

**M. François Sauvadet.** Eh oui !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Vous avez pris l'exemple de La Poste. Je suis bien conscient du fait que ce n'est pas parce que la SNCF, l'ANPE, les ASSEDIC, les chambres consulaires, La Poste, EDF et bien d'autres ont accepté de signer la charte qu'ils l'appliquent pour autant à la lettre et dans l'esprit.

Si on relève le courrier tous les jours à midi, le délai d'acheminement du courrier d'un territoire vers un autre n'est plus de vingt-quatre heures, mais de quarante-huit heures.

**M. François Sauvadet.** C'est vrai !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Cela signifie qu'il y existe une iniquité entre les territoires dans la manière dont La Poste peut apporter des services et des réponses.

**M. Jean Lassalle.** Absolument !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Je suis donc favorable à votre proposition, monsieur Sauvadet, de créer une instance d'évaluation.

**M. Michel Vergnier.** Et le règlement européen ?

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Je vous proposerai de la mettre en place dans le cadre du Conseil national de l'aménagement du territoire.

**M. Michel Vergnier.** Chiche !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Chiche !

**M. François Sauvadet.** Le ministre s'y engage, on peut le croire !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Je m'y engage, ici, sur la proposition de M. Sauvadet.

Vous avez parlé, monsieur Dutoit, de l'étouffement des collectivités locales, des moyens de manœuvre, qui ont fondu comme neige au soleil,...

**M. Augustin Bonrepaux.** Il a raison !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** ... des quartiers en difficulté, des pôles de compétitivité, loin du pouvoir. Les Bouches-du-Rhône ont bénéficié de la labellisation de neuf pôles de compétitivité. Vous faisiez référence à des pôles de compétitivité dans l'agglomération marseillaise. Rappelons que 400 millions d'euros ont été positionnés sur les seuls trois premiers appels à projets, au bénéfice de vos pôles de compétitivité.

**M. Augustin Bonrepaux.** Des promesses !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Ces sommes ne sont pas allées uniquement vers les grands groupes industriels, mais en direction des dizaines de PME installées sur votre territoire.

Prétendre que les pôles de compétitivité ne bénéficieraient pas du soutien à l'innovation, à l'attractivité, à la création de richesses et à la création d'emplois sur vos territoires est un non-sens.

En ce qui concerne la situation financière des collectivités locales,...

**M. Augustin Bonrepaux.** Elle est dramatique !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** ... le Gouvernement a reconduit le pacte de stabilité et de croissance, qui leur garantit un rythme de dotation plus rapide que celui de l'inflation.

S'agissant des pôles de compétitivité, il est un peu étonnant d'entendre un élu communiste critiquer la planification et la centralisation. C'est généralement votre philosophie, pas la nôtre ! Quelle mauvaise idée de choisir pour cible les pôles de compétitivité ! C'est, au contraire, le dispositif le plus décentralisé qui puisse exister.

**M. Hervé Novelli.** Très bien !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Dans chaque région, les entreprises, les chercheurs, les enseignants-chercheurs ont pu choisir ensemble, librement, le mode de gouvernance qui leur convenait, choisir comment ils voulaient faire émerger les projets, quelles actions et quelles stratégies ils souhaitaient conduire.

Vous dites refuser la mise en concurrence des territoires, parce que vous pensez qu'un territoire pauvre ne peut proposer que des projets médiocres. Ce n'est pas l'avis du Gouvernement, ni celui de Nicolas Sarkozy, ni le mien.

**M. Frédéric Dutoit.** Je n'ai jamais dit cela !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Nous savons que tous les territoires, ruraux comme urbains, riches comme pauvres, peuvent prétendre à l'excellence et porter des projets remarquables – les pôles de compétitivité et d'excellence rurale l'ont montré.

Vous citez enfin les quartiers de Marseille. Je veux vous inciter à proposer un projet en réponse à l'appel que nous avons lancé en octobre pour mobiliser les fonds européens vers le développement économique des quartiers les plus défavorisés. Nous avons aussi voulu que l'aménagement du territoire s'intéresse aux territoires urbains.

**M. Frédéric Dutoit.** C'est en cours !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Monsieur Dutoit, plutôt que de décrier cette politique, portez un projet, et nous y apporterons des réponses.

Il y a deux catégories d'élus : les velléitaires et qui passent leur temps à dire : « Ça ne va pas ! Il faut que l'État fasse tout à notre place ! » et les volontaristes, que je trouve plutôt de notre côté (« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire), qui inventent systématiquement, innover, proposent.

**Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont.** Il y a le bien et le mal ! C'est du manichéisme !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** J'ai plus envie de soutenir les volontaristes que les velléitaires. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

Monsieur Launay, la Cour des comptes, dans son rapport définitif du 16 février 2006 sur le rôle de l'État dans l'élaboration et le suivi des contrats de plan, relève six anomalies :

Des ambiguïtés sur la nature et la portée des contrats de plan n'ont pas été levées ;

Aucune orientation stratégique d'ensemble ou par grand secteur n'a été fixée par l'État avant le lancement de la concertation dans les régions. Cela, c'était avant 2000 ;

**M. Jean Launay.** Ce n'est pas une raison pour pomper les fonds des régions !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Le champ couvert par la contractualisation est mal adapté à la nouvelle situation créée par la décentralisation ;

La participation financière de l'État dans les contrats ne peut avoir qu'un impact limité sur la correction des inégalités entre les régions ;

L'exécution des contrats de plan ne semble pas constituer une priorité gouvernementale. Le suivi et l'évaluation n'ont guère progressé.

La Cour des comptes indique, pour conclure, que, si l'État entend poursuivre une politique contractuelle avec les collectivités locales, il faut que celle-ci s'inscrive dans une stratégie de contrat de projet, des projets parfaitement identifiés, sur le financement et la réalisation desquels on ait des garanties.

C'est pour cela que nous avons instauré une clause de sortie, de dégageant d'office, afin que tout ce qui aurait été signé dans les contrats de projets et qui n'aurait pas été réalisé à 10 % dans les dix-huit mois qui suivront la signature soit dégageant d'office. Nous avons vu tant d'exemples dans les contrats de plan précédents où il n'y a pas eu un début de commencement d'exécution et des reports de plan en plan...

**M. Augustin Bonrepaux.** Il n'y a pas eu non plus de début de crédits !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** ... que nous avons décidé de répondre simplement à la Cour des comptes en démontrant notre volonté de devenir vertueux.

Permettez-moi de vous rappeler, monsieur Launay, que les contrats de plan remontent à la loi sur le Plan. Mais elle est achevée depuis 1986. Depuis lors, on continue, dans notre pays, à signer des contrats de plan sans Plan. (*« Non ! » sur les bancs du groupe socialiste.*) Nous avons décidé, pour nous inscrire dans la stratégie de Lisbonne, de passer à une génération de contrats de projets et de devenir vertueux.

**M. Paul Giacobbi.** Avant, il y avait les plans avec de l'argent !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Ce que je viens de dire s'applique autant pour vous que pour nous.

Qui pouvait savoir en signant, en 2000, un contrat de plan – quelles que soient les majorités régionales, quelle que soit la majorité des exécutifs locaux, quelle que soit la majorité gouvernementale – quelle majorité procéderait, au cours des années 2000-2006, à l'exécution du Plan ? Ni vous, ni nous ne le savions.

Nous sommes aujourd'hui exactement dans la même situation au moment où nous discutons ensemble dans le cadre des mandats de négociation donnés aux préfets sur les contrats de projets. Je crois que nous n'avons pas,

là non plus, à entrer dans des débats idéologiques. Nous devons sur chacun de nos territoires, identifier et cibler les projets qui pourront apporter les meilleures réponses à des hommes et des femmes qui espèrent, attendent que l'on puisse assurer une meilleure cohésion sociale, une meilleure cohésion territoriale. Qui peut savoir qui devra entre 2007 et 2013, tant du côté des collectivités locales que du côté du Gouvernement, exécuter le contrat que nous vous proposons aujourd'hui ? Personne !

Nous nous sommes simplement inscrits dans cette logique pour créer et additionner des dynamiques entre les financements européens et les financements de l'État et des collectivités. Je me réjouis, mesdames, messieurs les députés, que la plupart des exécutifs régionaux et locaux soient entrés dans la discussion, dans la négociation et que l'intérêt général prévale.

Je m'en réjouis car les gagnants à l'arrivée – peu importe qui gouverne, qui gère les exécutifs locaux – seront les acteurs économiques, les acteurs sociaux, ceux qui sont à la recherche d'un emploi, les territoires qui ont besoin que nous assurions la pérennité de leur développement économique et social.

Voilà dans quel état d'esprit j'ai souhaité aujourd'hui vous présenter ce budget sur l'aménagement du territoire.

Sachons ensemble relever le défi de l'avenir et sortir de dogmes du passé, qui ne présentent aucun intérêt. Additionnons les savoir-faire, les « bon-sens » et les intelligences de chacun dans nos territoires. Il y a tant d'hommes et de femmes qui attendent que nous mettions à leur disposition les outils dont ils ont besoin ! Laissons-leur faire le reste ! Laissons l'initiative privée faire la différence. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué au tourisme.

**M. Léon Bertrand, ministre délégué au tourisme.** Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, je voudrais d'abord remercier les rapporteurs, Jean-Michel Couve et Pascal Terrasse, pour la qualité de leur rapport.

Le budget pour l'année 2007 du ministre délégué au tourisme s'inscrit dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques et de recherche d'une plus grande efficacité de l'action de l'État dans la durée.

Le programme « Tourisme » pour 2007 a pour missions essentielles de soutenir l'économie touristique par la promotion de la destination France à l'étranger, la mise en œuvre du plan « Qualité Tourisme », de permettre un meilleur accès de tous aux vacances par la création d'un pôle social et la poursuite des contractualisations locales.

Comme je le dis régulièrement lors de la présentation du budget de mon ministère, l'important, selon moi, c'est non seulement l'affichage d'un budget en augmentation d'une année sur l'autre, c'est aussi la présentation de dépenses maîtrisées et d'un budget bien exécuté, ce qui est le cas puisque, cette année encore, le taux d'exécution des dépenses de mon ministère devrait être particulièrement remarquable. En effet, au 6 novembre, les crédits de personnel étaient engagés à 95 % et les autres titres à plus de 90 %.

En ce qui concerne le budget pour 2007, je suis heureux de constater que le Gouvernement ait reconnu encore davantage l'importance de notre secteur pour l'économie

française, par une augmentation de l'enveloppe globale de 8 % portant ce budget à 86,2 millions d'euros en autorisations d'engagement et 83,6 millions d'euros en crédits de paiement, ce qui mérite d'être souligné dans le cadre contraint des finances publiques que nous connaissons.

Je voudrais, à l'intérieur de ce cadre général, préciser les priorités de ce budget.

Premier axe de notre politique, la promotion de l'image touristique de la France et de ses savoir-faire.

L'un des grands objectifs actuels du Gouvernement est le renforcement de l'attractivité du territoire, en accentuant encore sa promotion à l'étranger, car l'expérience nous a enseigné que chaque euro investi dans la promotion touristique rapporte au budget de l'État bien plus que sa valeur initiale.

Le tourisme est le premier poste excédentaire des échanges extérieurs avec 8,9 milliards d'euros en 2005 et représente 6,4 % du PIB, en euros constants.

La France reste la première destination touristique du monde et les 76 millions de touristes que nous avons accueillis en 2005 ont généré 34 milliards de recettes.

C'est le GIE Maison de la France qui, pour l'essentiel, assure, par des campagnes et ses services, la promotion de la France et de ses savoir-faire à l'étranger. Il disposera à cet effet d'une subvention de l'État de 33,8 millions d'euros en 2007, en augmentation de 15 % par rapport à 2006, l'effet de levier attendu étant de 55 %.

Je rappelle que des crédits exceptionnels ont été accordés par le Gouvernement à Maison de la France pour une durée de trois ans aux fins de soutenir l'hôtellerie et la restauration, conformément au contrat de croissance que j'ai signé avec Renaud Dutreil il y a quelques mois.

Deuxième axe, l'économie du tourisme.

La deuxième priorité de l'action de l'État en matière de politique du tourisme est de réguler l'activité touristique en structurant l'offre, notamment à travers les démarches de qualité et d'aménagement du territoire.

En France, vous le savez, le tourisme représente environ 212 000 entreprises et 2 millions d'emplois directs et indirects. Mais, pour exploiter au mieux le potentiel de développement économique que représente le tourisme, il faut se distinguer des autres destinations touristiques en développant la qualité. En effet, corollaire nécessaire d'une politique de promotion renforcée, l'amélioration de la qualité doit permettre à nos visiteurs de bénéficier d'une offre lisible, sécurisée et de prestations proposées par un personnel particulièrement compétent.

C'est pourquoi, la mise en œuvre d'un plan Qualité tourisme, en partenariat avec tous les acteurs, nous permettra d'atteindre ces objectifs et de définir à terme une marque France. La promotion de la marque « Qualité tourisme » vise quatre cibles différentes : les professionnels français, les professionnels étrangers, le grand public français, et le grand public étranger. Cette promotion est destinée à susciter la confiance envers cette nouvelle « marque ».

Au plan territorial, je compte beaucoup sur les nouvelles contractualisations prévues dans le cadre des pôles d'excellence rurale – les PÉR – pour contribuer au développement touristique, puisque plus de 43 % des projets retenus à ce jour concernent le tourisme.

Par ailleurs, en 2007, des crédits de paiement spécifiques sont prévus pour continuer à apurer la dette contractée à la suite des engagements réalisés dans le cadre des contrats de plan État-régions – les CPER – de la période 2000-2006.

J'ajoute que le tourisme est désormais bien retenu comme thématique des contrats de projets en cours de finalisation.

Troisième axe, l'accès aux vacances.

L'accès de tous aux vacances est la troisième priorité de l'État en matière de politique du tourisme. Cette action vise à faciliter le départ en vacances de tous en fédérant les énergies des différents acteurs et associations du secteur.

L'année 2007 sera celle de la mise en œuvre d'un pôle social qui a été décidée en comité interministériel du tourisme, et qui résulte de l'intégration de Bourse solidarité vacances – BSV – dans l'Agence nationale pour les chèque-vacances – l'ANCV.

C'est dans ce cadre nouveau que sera renforcée l'aide à la personne indispensable pour permettre aux plus démunis d'exercer leur droit aux vacances.

J'ajoute que le fonds de concours créé en juin dernier sera doté pour permettre, comme prévu, l'apurement des dettes contractées dans le cadre du plan de consolidation des hébergements du tourisme social.

Enfin, les actions menées en faveur des handicapés, des familles, des jeunes et des seniors continueront, bien sûr, à être menées et développées car il s'agit là de priorités auxquelles j'attache une particulière importance.

**M. François Sauvadet.** Très bien !

**M. le ministre délégué au tourisme.** Telles sont, messieurs les rapporteurs, mesdames et messieurs les députés, les observations d'ordre général que je tenais à faire en présentant mon budget.

Dans un deuxième temps, je répondrai précisément aux questions posées par les rapporteurs et les différents orateurs qui se sont exprimés.

J'ai été sensible aux remerciements de Jean-Michel Couve, qui a noté, avec satisfaction, les efforts de mon ministère depuis bientôt cinq ans. Il a approuvé la mise en place de différents comités interministériels – cela ne s'était pas vu depuis vingt ans – ainsi que l'optimisation des différents services. Il existe désormais une maison du tourisme grâce au lancement du plan marketing. Nous disposons aussi d'un plan Qualité tourisme, et du code du tourisme.

Même si notre objectif est de tendre à la perfection, il nous faut constater que nous ne l'avons pas encore tout à fait atteinte, notamment en matière de dettes contractées au titre des contrats de plan État-régions 2000-2006, qui s'élèvent à 16,8 millions d'euros.

Mais nous avons prévu 8 millions d'euros qui permettront de régler une grande partie des dettes exigibles. Si tout va bien, nous aurons, l'année prochaine, grâce aux futurs contrats de projets – trois directions prévues étant en effet prévues : l'observation statistique, les grands sites à vocation de tourisme durable et le tourisme social – des moyens pour poursuivre l'apurement des dettes exigibles de ce ministère.

Le tourisme n'était pas, dans un premier temps, prévu dans la négociation des futurs contrats de projets. Il est désormais remis en selle. Plusieurs réunions se sont tenues à ce sujet. La prochaine aura lieu jeudi, ce qui me permet

de confirmer que nous disposons de possibilités nouvelles pour développer ce secteur très important de l'économie française.

Vous avez aussi évoqué la question de la consolidation des équipements en matière de tourisme social. La dette exigible s'élève à 4,9 millions d'euros. Mais, nous sommes en train de reconfigurer le pôle social, constitué par la fusion Bourses solidarité vacances et l'Agence nationale pour les chèques vacances. Les choses se présentent bien. Le conseil d'administration de l'ANCV s'est réuni aujourd'hui et le vote a été pratiquement unanime. À la fin de l'année au plus tard, un décret sera pris afin d'asseoir définitivement le statut assurant le fonctionnement de ce nouveau pôle social, ce qui nous permettra d'alimenter le fonds de concours que nous avons mis en place au mois de juin dernier.

**M. Michel Bouvard.** Très bien !

**M. le ministre délégué au tourisme.** Nous disposerons donc de moyens pour payer nos dettes et nous serons en mesure d'envisager une politique de consolidation des équipements du tourisme social.

Vous avez évoqué d'autres sujets, notamment la formation des professionnels du tourisme. Il y a quelques mois, nous avons pris l'initiative de réunir à Gréoux-les-Bains la première université d'été consacrée à la formation dans le tourisme, réunissant, dans un espace commun, des professionnels et des universitaires, de façon que les formations dispensées correspondent aux besoins des professionnels. Parallèlement, en accord avec François Goulard, nous mettons en œuvre un pôle de recherche sur le tourisme. Les choses avancent bien dans ce sens.

S'agissant de l'action touristique, vous avez parlé aussi, monsieur Couve, de la nécessaire coordination entre les différents niveaux de pouvoir. Nous sommes animés par ce même souci et pas plus tard que ce matin, lors de l'installation du comité permanent du Conseil national du tourisme, un des thèmes retenus a été celui de la gouvernance territoriale, notamment pour le développement du tourisme durable.

Les statistiques restent pour nous d'actualité. Je rappelle que le programme EVE que nous avons lancé en 2004, l'enquête sur les visiteurs de l'étranger, fonctionne : 30 000 questionnaires sont exploités chaque trimestre par la direction du tourisme et la Banque de France. Ce dispositif est inclus dans notre système de statistiques. Là aussi, les choses avancent dans de bonnes conditions.

Pascal Terrasse a déploré, à juste titre, l'insuffisance des moyens du ministère. Je partage entièrement ce point de vue. C'est la raison pour laquelle, depuis quelque temps, nous nous battons pour que les dotations augmentent. Même si l'on peut estimer que les moyens ne sont pas toujours au rendez-vous comme nous le souhaitons, il est incontestable que des efforts importants ont été réalisés. Je vous renvoie à cet égard aux chiffres de ce budget.

Concernant les flux, l'OMT prévoit une augmentation du flux d'arrivée de touristes d'environ 5 % pendant au moins dix ans ; nous sommes passés de 75 millions à 76 millions. Mais, cela dit, il faut comparer ce qui est comparable, et il convient de rapprocher les chiffres de la population totale du pays accueillant. Les 76 millions d'arrivées pour la France représentent 9,4 % de sa population ; en Espagne, les 55 millions de touristes représentent 6,9 % de la population, et aux États-Unis, les 49 millions de touristes étrangers ne représentent que 6,1 % de la population. Autrement dit, nous accueillons le plus grand nombre de touristes.

**M. Augustin Bonrepaux.** Quand on n'avance pas, on recule !

**M. le ministre délégué au tourisme.** Nous progressons, monsieur Bonrepaux : les chiffres sont incontestables.

S'agissant des dettes, nous n'avons pas 35 millions d'euros de dettes comme vous l'avez affirmé, monsieur Terrasse.

**M. Pascal Terrasse, rapporteur spécial.** Ce n'est pas ce que j'ai dit.

**M. le ministre délégué au tourisme.** Aujourd'hui, nous sommes à 21 906 109 euros de dettes qui correspondent aux contrats de plan État-régions – pour 16 millions d'euros – aux programmes de consolidation des équipements de tourisme social – pour 4,8 millions d'euros – et aux programmes d'aménagements touristiques nationaux – pour 326 000 euros. Il s'agit là de dettes exigibles qui n'ont rien à voir avec les engagements.

Je me félicite que vous ayez avec Michel Bouvard pris l'initiative de proposer un amendement. Si tant est que cet amendement soit adopté, le ministre du tourisme que je suis ne pourra que s'en réjouir.

**M. François Sauvadet.** Il y a là un axe qui se dégage !

**M. le ministre délégué au tourisme.** Mme Pérol-Dumont a reconnu les efforts réalisés par ce ministère, ce dont je ne peux que me réjouir. Quant à la question de la consolidation des équipements du tourisme, qu'elle a évoquée, je viens d'y répondre.

S'agissant des difficultés rencontrées par l'Union nationale des associations de tourisme – l'UNAT –, opérateur social à qui nous avons confié l'expérimentation des vacances des seniors, je veux vous dire que l'argent est là, mais que demeurent des problèmes liés à des difficultés administratives que je ne veux pas développer ici. Un décret, prévu avant la fin de l'année, permettra de valider le statut du nouveau pôle social. Nous discutons d'ailleurs en ce moment même avec M. François Soulage à ce propos.

Vous avez également évoqué les contrats de projets. Nous avons remis en selle le tourisme au sein de ces futurs contrats.

Je tiens à vous remercier pour les encouragements que vous avez prodigués à mon égard. Tout cela traduit bien que nous avons la chance de vivre dans une République où l'on peut exprimer des avis totalement divergents tout en se respectant et s'appréciant : c'est une très bonne chose !

**M. Georges Colombier.** Très bien !

**M. le ministre délégué au tourisme.** François Sauvadet a évoqué la question de la TVA dans la restauration. Nous conservons les mêmes objectifs en ce domaine. Le Gouvernement a proposé un contrat de croissance que j'ai signé avec Renaud Dutreil : il constitue un début de réponse.

S'agissant du tabac, je partage votre point de vue, monsieur le député ...

**M. Pascal Terrasse, rapporteur spécial.** Et M. Bur aussi ?

**M. le ministre délégué au tourisme.** ... les espaces de convivialité sont des lieux de vie indispensables dans les régions rurales.

**M. Jean Lassalle.** Tout à fait !

**M. le ministre délégué au tourisme.** Faisons attention car, à force de réglementations, nous finirons par mourir guéris ! (*Sourires.*)

Enfin, monsieur Léonce Deprez, je voudrais vous dire toute l'admiration que je porte à votre vision du tourisme. Je vous remercie d'avance pour l'ouvrage que vous nous avez promis. Il me faut aussi vous rassurer quant à la présence de l'État dans l'organisation territoriale. Nous nous sommes battus et l'acte II de la décentralisation permet de confirmer le rôle des délégations du tourisme au niveau régional, ce qui permettra à l'État de jouer son rôle de facilitateur, d'organisateur et d'accompagnateur.

Je partage entièrement votre point de vue : le tourisme est le résultat d'un mariage entre le temps, d'un côté, et le territoire, de l'autre. Mais il faut prendre soin d'y ajouter ce que vous appelez le « PPP », le partenariat public-privé. Et vous avez raison de dire que la France doit être un leader en ce domaine.

Dominique Caillaud a évoqué l'IGN. Permettez-moi ici de répondre en lieu et place de Dominique Perben, qui a dû se rendre à Toulouse. Il vous rejoint, monsieur le député, sur la nécessité de donner à cet institut, dans son prochain contrat d'objectifs, des orientations lui permettant d'assurer ses missions de service public, dans le cadre d'un marché de l'information géographique en croissance forte, qui compte de nombreux acteurs à l'échelle mondiale. Le nouveau contrat doit prendre la succession de l'actuel au début de l'année 2007. Dans ce cadre, la définition des tarifs des produits de service public proposés par l'IGN fera l'objet d'une attention particulière. L'institut sera incité à tenir compte des points de vue des utilisateurs, notamment publics, sur leurs besoins en informations géographiques.

Toujours sur le budget de l'équipement, je répondrai à M. Jacques Bobe et à M. Louis Giscard d'Estaing à propos de la politique de soutien aux territoires. Le principal moyen d'intervention du ministère de l'équipement en la matière est le personnel des directions départementales de l'équipement. Comme d'autres ministères ayant une forte armature territoriale, nous avons regroupé les personnels dans un programme intitulé « Soutien et pilotage de l'équipement ». Autrement dit, le ministère de l'équipement jouera un rôle déterminant dans le soutien aux politiques territoriales.

Jacques Bobe s'est également interrogé sur le report de la date d'entrée en vigueur de la réforme du permis de construire. Dominique Perben est parfaitement conscient de la nouveauté qu'elle constitue et des difficultés que pourraient connaître les instructeurs, qu'ils dépendent des collectivités ou de l'État, même si un important plan de formation est actuellement mis en œuvre par le CNFPT. En tout état de cause, si toutes les conditions nécessaires à la réussite de cette grande réforme n'étaient pas réunies, il faudrait en tirer les conséquences et envisager de se donner quelques mois supplémentaires pour parachever cette réforme.

Ce budget est un très bon budget, avec une augmentation significative des crédits, malgré la situation difficile dans laquelle nous nous trouvons. J'y vois là un signe de reconnaissance de plus en plus fort à l'égard de ce ministère et d'un secteur qui fonctionne de mieux en mieux, ce dont, bien entendu, je ne peux que me réjouir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions.

Pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire, la parole est à M. Georges Colombier.

**M. Georges Colombier.** Monsieur le ministre délégué à l'aménagement du territoire, je souhaite attirer votre attention sur la question de la présence des services au public en milieu rural, enjeu majeur du développement rural.

Le développement équilibré et harmonieux du territoire nécessite qu'une attention particulière soit portée aux territoires ruraux dont les populations expriment, ainsi que leurs élus, des attentes nouvelles quant à l'offre de services, qu'il s'agisse des services publics, des services d'intérêt général ou des services à la personne.

Depuis 2002, le Gouvernement mène une politique volontariste en matière d'aménagement du territoire et de solidarité entre les territoires. En effet, l'espace rural est un lieu de vie où réside désormais un Français sur quatre et les néo-ruraux qui arrivent dans nos campagnes appartiennent souvent aux catégories les plus modestes de la population, leur niveau de revenu est peu élevé.

Le dynamisme démographique de ces territoires se traduit souvent par une diffusion de l'habitat dans des hameaux de plus en plus isolés des bourgs-centres, ce qui constitue un nouveau défi pour l'organisation de certains services comme les services de sécurité, de santé ou de télécommunications.

En matière de santé, par exemple, nous savons que l'augmentation progressive de la part des personnes âgées dans la population se traduit par des exigences nouvelles en matière de proximité des services. Nous connaissons également la nécessité pour les territoires ruraux d'avoir accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ou encore, aux commerces de proximité, indispensables créateurs de lien social et sources d'animation dans nos villages.

Nos concitoyens sont également très attachés aux services publics pour effectuer leurs démarches administratives, rechercher un logement ou trouver un emploi.

Aujourd'hui, la mise en œuvre de nouvelles méthodes d'organisation et de gestion des services publics apparaît comme un moyen de maintenir la qualité de certains services tout en tenant compte des contraintes budgétaires pesant sur les finances publiques. C'est tout le sens des relais service public. Ces structures qui participent de la politique d'égalité d'accès aux services publics sur l'ensemble du territoire doivent permettre de faciliter l'accès des usagers aux services publics et de renforcer le maillage du territoire notamment en milieu rural. Elles s'inscrivent également dans un esprit de modernisation et d'humanisation du service public.

Dès lors, monsieur le ministre, pouvez-vous nous indiquer comment se mettent en place ces structures et quels seront les moyens qui leur seront alloués ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, les relais services publics sont particulièrement emblématiques de notre nouvelle approche des services publics en milieu rural. Ils reposent sur trois principes : la proximité, la qualité de service et la polyvalence. C'est le lieu où, par l'initiative locale ou le partenariat avec les opérateurs de services publics ou de services au public, l'on fédère des énergies tout en apportant des garanties – ouverture au moins vingt-quatre heures par semaine, délais de réponse, qualité d'accueil conformes à la charte Marianne.

Pour créer un relais service public, il faut qu'un porteur de projet – mairie, communauté de communes, conseil régional ou poste – accepte de remplir les cahiers des charges et trouve suffisamment de services partenaires. Le RSP respecte des engagements de qualité et répond à une garantie minimum : les services doivent au moins couvrir le domaine de l'emploi et le domaine social.

Sur cette base, une convention est passée entre les services partenaires, le relais et les services de la préfecture qui fixe le fonctionnement du relais pour cinq à sept ans. Sur cette période, 10 000 euros sont accordés chaque année par le ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Si un service du ministère de l'économie et des finances, notamment une trésorerie, est présent, s'y ajoute une aide complémentaire de ce ministère de 10 000 euros.

La participation de tout ou partie des acteurs figurant dans la charte des services publics – la CAF, l'UNEDIC, les Assedic, la CNAM ou d'autres – permet ainsi de remplir les conditions requises pour obtenir la labellisation d'un RSP.

**M. le président.** La parole est à M. Michel Lejeune.

**M. Michel Lejeune.** La ligne de crédits concernant l'investissement pour le tourisme social et associatif avait été maintenue après discussion à 2 millions d'euros dans les budgets 2004 et 2005, puis renvoyée à l'Agence nationale des chèques-vacances en 2006. Mais elle ne figure plus dans le projet de budget pour 2007.

Le statut de l'ANCV a changé. Vous nous l'avez expliqué, monsieur le ministre délégué au tourisme, et vous nous avez fait part de la possibilité de prise en compte des aides aux investissements dans le tourisme social par l'agence. Pouvez-vous nous confirmer cette décision et nous préciser la manière dont seront attribuées ces aides aux associations ?

Le tourisme associatif mérite d'être soutenu car il permet aux personnes à revenus modestes de prendre des vacances dans des conditions avantageuses. Il contribue également à l'aménagement du territoire car les implantations du tourisme associatif sont très souvent situées dans des zones et des départements assez isolés où la venue de visiteurs est quelquefois la seule ressource locale. Enfin, l'engagement de l'État, à quelque hauteur qu'il se situe, sur la rénovation des établissements de tourisme associatif entraîne bien souvent les financements collatéraux des collectivités locales indispensables à la réalisation des opérations.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué au tourisme.

**M. le ministre délégué au tourisme.** Monsieur le député, vous avez raison, le tourisme social joue un rôle important dans le développement local, il permet de maintenir des équipements dans des zones d'accès difficile, mais également de préserver la cohésion sociale. C'est la raison pour laquelle nous sommes tout comme vous préoccupés par le maintien de cette ligne de crédits.

Le projet de budget pour 2007 ne prévoit pas les 2 millions d'euros habituels. C'est la raison pour laquelle nous allons mettre en œuvre le dispositif que je décrivais l'année dernière : nous utiliserons les excédents de l'ANCV, qui s'élèvent chaque année entre 8 millions et 10 millions. Il est normal, dans les conditions actuelles, de chercher l'argent là où il se trouve, toutefois il importe de respecter certaines étapes. Nous avons ainsi mis en place, au mois de juin, un fonds de concours. Nous devons achever le formatage entre le dispositif de la bourse solidarité vacances et l'ANCV. Le conseil d'administration de l'agence a donné un accord, à la quasi-unanimité. Avant la fin de l'année,

un décret sera publié afin de parachever l'organisation de ce nouveau pôle social. Au début de l'année 2007, au plus tard, les crédits seront dégagés pour alimenter le fonds de concours : deux millions d'euros, comme prévu. La même opération se répétera sans doute en 2008. Je souhaite toutefois que nous puissions mener une véritable réflexion pour que le tourisme social prenne toute sa place dans notre pays car nous ne pourrions pas nous appuyer indéfiniment sur l'ANCV.

**M. le président.** La parole est à Mme Juliana Rimane.

**Mme Juliana Rimane.** Messieurs les ministres, les disparités territoriales entre les zones urbaines du littoral et les zones rurales, notamment celles de l'intérieur, sont considérables en Guyane. L'immensité du territoire, l'enclavement de certaines communes, la dispersion de l'habitat aggravent cette situation.

En matière d'alimentation en eau potable, si des difficultés subsistent sur le littoral, en particulier dans les hameaux des communes rurales, à l'intérieur de la Guyane seuls 26 % des habitations disposent d'un branchement d'eau potable. Les familles privées d'eau utilisent pour des usages alimentaires soit l'eau de surface, soit l'eau de pluie, ce qui pose de très graves problèmes de santé publique.

S'agissant des eaux usées, si les infrastructures d'assainissement semi-collectif sur le littoral sont en très mauvais état, elles ont cependant le mérite d'exister, alors qu'aucune commune de l'intérieur ne dispose aujourd'hui du moindre ouvrage public d'épuration.

Pour ce qui concerne l'électrification rurale, le taux moyen dans les zones urbaines et rurales est évalué à 85 %. Plus de 40 000 personnes vivent dans les dix communes non interconnectées au réseau littoral et plus du tiers d'entre elles n'ont pas accès à l'électricité.

J'ajoute que ces dix communes, isolées et handicapées économiquement par leur enclavement, sont les seules communes de France à financer leurs propres outils de production électrique, quand ce ne sont pas les habitants eux-mêmes, dans des conditions de sécurité très aléatoires. En effet, EDF, entreprise de service public, a pour mission discriminatoire de mettre seulement en place les installations électriques sur le littoral.

**M. Michel Bouvard.** Oh !

**Mme Juliana Rimane.** À l'intérieur de l'immense territoire guyanais, cette entreprise publique n'assure que la distribution par concession avec les collectivités locales, et M. Léon Bertrand en sait quelque chose.

Cette absence d'électrification constitue un frein à la réalisation d'infrastructures de base pour la population : écoles, dispensaires, eau potable. Pourtant, des réponses techniques existent, comme la poursuite du développement d'unités de production autonomes – énergie thermique, solaire, hydraulique, biomasse –, mais les communes concernées sont dans l'incapacité de financer leurs projets.

Enfin la réhabilitation des voiries rurales, comme le règlement du statut foncier de nombreuses voiries, s'avère nécessaire pour développer ces vastes parties de la Guyane.

Le rattrapage du retard en matière d'infrastructures de base en milieu rural où vivent 35 % de la population est une priorité. Il s'agit tant d'une question de santé publique que d'un nécessaire aménagement équilibré du territoire et de solidarité nationale. Les opérations à engager sont estimées à 124 millions d'euros et les besoins prioritaires s'élèvent

entre 60 et 75 millions d'euros. Le programme de développement rural pourrait en financer une partie, mais quelle serait la contribution de l'État ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Madame la députée, vous venez de défendre, avec une énergie qu'on vous connaît bien, ce territoire de Guyane sur lequel vous m'avez accueilli il y a quelques semaines, ainsi que Léon Bertrand. Il faut être allé au plus profond de la forêt amazonienne pour mesurer ce que cela signifie que de se rendre à Maripasoula, commune de votre circonscription dont la superficie est égale à celle du Portugal !

**M. Jean Lassalle.** C'est incroyable !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** C'est bien pourquoi l'État et l'ensemble de la représentation nationale ont un devoir de solidarité à l'égard de ces départements et territoires d'outre-mer que vous défendez depuis longtemps, avec Léon Bertrand, avec une farouche énergie.

Le désenclavement de ces zones est un véritable enjeu d'aménagement du territoire pour faciliter les déplacements des populations, permettre le développement d'activités économiques et ouvrir des services publics scolaires, bancaires et sanitaires. Des travaux sont en cours entre Saint-Laurent-du-Maroni et Apatou, qui permettront un premier désenclavement de cette partie ouest de la Guyane qui n'est accessible que par voie fluviale ou aérienne.

À votre demande et à celle de Léon Bertrand, une réunion a eu lieu il y a quelques semaines, visant à inscrire au programme de développement et de modernisation d'itinéraire cette route jusqu'à Maripasoula, et nous avons saisi à cet effet le ministre de l'équipement. Un prochain CIACT identifiera les grands itinéraires nationaux. On pourrait envisager que des axes particulièrement symboliques comme celui-ci soient retenus, même si la tâche est difficile. Mais il y va d'un devoir de solidarité.

J'ai demandé également au ministre des transports de prendre en considération l'accès de la commune de Saint-Élie en précisant le statut juridique précis de la route de Petit-Saut et en réexaminant l'éligibilité de la desserte hélicoptérée aux aides du fonds d'intervention pour les aéroports et le transport aérien.

Si la réalisation de telles infrastructures est essentielle pour le développement de la Guyane, elle ne doit pas masquer la nécessité de satisfaire des besoins aussi ordinaires que la fourniture d'eau potable et d'électricité. C'est pourquoi le mandat de négociation du préfet fait l'objet d'une attention particulière de notre part et que j'ai demandé que soient examinées les conditions qui permettront de mobiliser plus fortement les fonds européens sur des projets d'adduction, d'assainissement en Guyane et plus particulièrement du territoire auquel vous faites référence. Nous proposons ainsi de consacrer une dotation deux fois supérieure en euros par habitant à ce qu'elle est en moyenne dans les autres départements d'outre-mer.

Enfin, quand telle commune rurale de métropole s'inquiète de ne pas être équipée en haut débit ou telle zone d'activité en très haut débit, la Guyane se préoccupe d'abord de l'accès au téléphone, qui n'est pas encore assuré dans tous les villages de l'intérieur. La délégation de service public lancée par la région avec le soutien financier de l'État et des fonds européens ainsi que l'attribution récente par l'État de nouvelles licences WIMAX au même titre que toutes les régions de l'hexagone devraient permettre notamment de

résorber une grande partie des zones blanches. Mais il faudra aller au-delà. Pour ce faire, nous envisageons de tirer de la Guadeloupe vers la Martinique puis vers la Guyane le câble amené de Sainte-Lucie qui permettra aux Guadeloupéens de disposer de conditions tarifaires et d'une qualité de service quasiment identiques à celles dont bénéficient les métropolitains. Ainsi, nous irons au-delà des réponses que nous proposerons avec le WIMAX ou des solutions alternatives. La Guyane pourra donc bénéficier, comme la Guadeloupe, d'une desserte à haut débit et à très haut débit.

**M. le président.** Nous passons au groupe socialiste.

La parole est à M. François Dosé.

**M. François Dosé.** Monsieur le ministre délégué à l'aménagement du territoire, je sais qu'il n'est ni raisonnable ni pertinent d'exiger tout pour tous et partout, et que l'on ne peut exiger de mettre fin à toutes les disparités régionales qui s'expliquent par la géographie, l'économie ou la démographie.

Nous constatons toutefois que, loin de se réduire, la fracture sociale si vivement dénoncée par M. Chirac en 1995 s'est trop souvent aggravée, que les territoires pauvres se sont encore appauvris et les territoires riches encore enrichis. Aussi, nous ne pourrions pas faire l'économie de nouveaux chantiers, ministère par ministère, pour revoir les clefs d'attribution des dotations, redéfinir les grilles d'affectation du personnel, notamment dans la fonction publique, refondre une fiscalité territoriale injuste et que le bouclier fiscal rendra inopérante d'ici à deux ans. J'espère que les prochains débats électoraux seront l'occasion de contributions novatrices à cette réflexion au sein de toutes les familles politiques.

Dès aujourd'hui, je souhaite appeler votre attention sur une pratique qui porte préjudice aux territoires les plus fragiles. Dans tous les domaines – éducation, santé, social, finances, sécurité –, l'État mais aussi en cascade les régions et les départements invitent les communes à construire pour eux, ici une gendarmerie, ailleurs une perception, une unité d'action sociale ou une poste. On assiste ainsi toujours à un transfert de l'endettement accompagné parfois d'un transfert de charges. Les communes n'osent pas refuser – compétition territoriale oblige – sous peine d'une délocalisation ou d'une attente de programmation aléatoire. Mais les plus modestes ne pourront pas suivre longtemps cette pratique.

Monsieur le ministre, pourrions-nous en finir avec cette pratique contraire à l'équité républicaine, ou du moins inverser une tendance qui contribue aux inégalités territoriales ? Pourrions-nous disposer d'une information très précise sur le patrimoine mis à la disposition ou loué par les communes aux différents services de l'État ?

Je vous remercie par avance de redéfinir cette donne qui participe à l'inégalité territoriale.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** J'ai apprécié la modération initiale de votre propos, mais je ne puis vous laisser dire que tout irait plus mal qu'hier dans les territoires les plus fragiles. En effet, les statistiques montrent que depuis quelques années la croissance démographique est deux fois plus rapide en milieu rural que dans les grands centres urbains.

**M. François Dosé.** Mais pas le revenu qui l'accompagne !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Si nos campagnes se repeuplent, c'est bien qu'elles redevennent attractives et que des services au public sont offerts, des équipements construits et que des initiatives ont été prises soit par l'État soit par les collectivités.

L'État doit mettre à disposition les outils nécessaires. Si nous sommes le premier pays de l'Union européenne en matière de couverture numérique des territoires, c'est parce que nous rendons un territoire plus compétitif et plus attractif en veillant à pouvoir disposer d'une couverture internet à haut débit et en téléphonie mobile sur l'ensemble du territoire. Les zones qui disposent de ces services me semblent mieux loties qu'auparavant. Monsieur le ministre, c'est la démonstration parfaite de l'erreur que vous avez commise. L'un de vos collègues m'a interrogé tout à l'heure sur les relais de service public. L'État propose d'allouer jusqu'à 20 000 euros par an pendant sept ans à toute commune, même la plus petite, qui choisit d'accueillir en synergie les services publics sur son territoire, ou de mettre un local communal à disposition d'un médecin.

**M. François Rochebloine.** Très bien !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** C'est, pour moi, la politique du donnant-donnant, ou du gagnant-gagnant.

Le conseil général des Alpes-Maritimes, par exemple, finance entièrement un programme de construction de quatorze brigades et compagnies de gendarmerie. En contrepartie, l'État apporte les effectifs de gendarmerie. Vous savez, monsieur Dosé, le plus coûteux, quand on accueille une brigade de gendarmerie, ce n'est pas le bâtiment, mais de permettre que les gendarmes soient équipés des dernières technologies et de tous les outils nécessaires pour assurer la sécurité des biens et des personnes, ce que fait le ministère de l'intérieur.

Finie la conception passéiste qui a laissé, pendant des années, se poursuivre l'hémorragie des zones rurales ! Nous avons inversé le cours des choses et l'État apporte désormais son soutien à l'imagination, à la créativité et à l'inventivité, pourvu que les collectivités locales fassent preuve de volontarisme.

Le seul service public que chacun est sûr de trouver dans les 36 000 communes de France, c'est la mairie. Pourquoi ne pas revaloriser, comme le suggérait François Sauvadet et comme je le propose, le statut des fonctionnaires d'État ou territoriaux dès lors qu'ils accepteraient, dans le cadre d'une mutualisation des tâches, de travailler à la mairie pour le compte de la commune, du département ou de l'État ? (« *Très bien !* » sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.) La polyvalence et le sens des responsabilités seraient récompensés par une revalorisation des postes.

**M. François Sauvadet.** Il a raison !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Voilà les politiques novatrices que nous proposons aujourd'hui pour rendre toute son attractivité à la France rurale.

**M. Jean-Michel Couve, rapporteur pour avis, pour le tourisme.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Paul Chanteguet.

**M. Jean-Paul Chanteguet.** Messieurs les ministres, depuis le 5 septembre 2006, le projet de ligne ferroviaire à grande vitesse – LGV – Poitiers-Limoges est soumis au débat public. À toutes fins utiles, je rappelle qu'il avait été abandonné par le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin à

la suite du rejet, par le CIADT du 18 décembre 2003, du projet de TGV pendulaire POLT – Paris-Orléans-Limoges-Toulouse – connecté au réseau à grande vitesse. Son financement, de l'ordre de 250 millions d'euros, avait pourtant fait l'objet d'une convention, signée le 13 novembre 2001, entre l'État, la SNCF, RFF et les régions Limousin, Centre et Midi-Pyrénées. J'ajoute que ce projet de LGV Poitiers-Limoges ne semble devoir son existence qu'à l'enterrement du projet de TGV pendulaire sur le même tracé.

Les études prospectives effectuées en 2002 par RFF, en particulier sur les flux de voyageurs, démontrent que l'axe majeur est l'axe nord-sud en direction de l'Île-de-France. Une partie des 4 millions de voyageurs potentiels de la ligne historique POLT sera ainsi récupérée par la LGV Poitiers-Limoges, ce qui remettra inéluctablement en cause l'économie de la ligne historique Paris-Toulouse, avec les conséquences que l'on imagine en termes de désinvestissement progressif de la SNCF et de RFF sur ce trajet. La carte du futur réseau des infrastructures ferroviaires à grande vitesse, montre que la LGV Poitiers-Limoges portera un coup fatal à un aménagement harmonieux et équilibré du territoire, plusieurs départements du grand centre, tels que l'Indre, le Cher, l'Allier, la Creuse, le Loir-et-Cher et le Loiret, étant laissés de côté.

**M. Michel Vergnier.** C'est vrai !

**M. Jean-Paul Chanteguet.** De plus, l'argument de la faible rentabilité socio-économique du projet pendulaire POLT, qui a justifié son abandon, peut aujourd'hui être utilisé contre le projet LGV entre Poitiers et Limoges. En effet, ce tronçon d'une longueur de 150 km et d'un coût de l'ordre de 1,3 milliard d'euros dégagerait une rentabilité comprise entre 2,2 et 3,3, contre 2,8 pour le projet POLT.

Enfin, comment ne pas s'étonner qu'un projet réalisable en deux ans ait été remplacé par un autre qui ne verra pas le jour avant 2020 ?

**M. Michel Vergnier.** Bernadette est passée par là !

**M. Jean-Paul Chanteguet.** Le projet LGV Poitiers-Limoges plombe le présent. Il est particulièrement inopportun et porte en germe l'affaiblissement de l'espace central français en compromettant son attractivité et sa compétitivité.

**M. Michel Vergnier.** Merci Bernadette !

**M. Jean-Paul Chanteguet.** Considérez-vous, monsieur le ministre, à l'instar de nombreux élus, socioprofessionnels et acteurs locaux, qu'il est urgent de rouvrir le dossier POLT et de réaliser l'interconnexion entre la ligne historique Paris-Toulouse, via Orléans et Limoges, le réseau des LGV et les aéroports de Roissy et d'Orly ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Vous ne m'en voudrez pas, monsieur le député, si je ne vous apporte pas de réponse très précise, dans la mesure où la question relève surtout du ministre des transports et de l'équipement.

Cela étant, un débat public vient d'être organisé à Châteauroux, Limoges, Poitiers,...

**M. Michel Vergnier.** Et à Guéret !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** N'oublions pas Guéret, monsieur le député-maire !

Deux projets sont en concurrence. Il y a d'un côté la LGV directe, de l'autre le projet POLT – auquel semble aller votre préférence – qui présente lui-même deux variantes : soit une ligne à grande vitesse, soit un train pendulaire. Il s'agit, dans ce dernier cas, d'une solution rapide à mettre en œuvre, mais qui ne permet de gagner qu'un peu de temps. La LGV, réalisable à plus long terme, apporterait en revanche tous les avantages de la modernité.

Le débat public a eu lieu et les résultats sont en train d'être dépouillés et expertisés. Je transmettrai donc vos revendications – que je ne suis pas loin de partager, au moins en partie – au ministre des transports et de l'équipement, et je veillerai à ce que vous obteniez les réponses les plus précises dans les meilleurs délais.

**M. le président.** La parole est à M. Henri Nayrou.

**M. Henri Nayrou.** Monsieur le ministre délégué à l'aménagement du territoire, les territoires ruraux et les zones de montagne souffrent de handicaps naturels. Un relief accidenté, une faible densité humaine, l'enclavement, la déshérence des services publics ou encore le coût de construction et d'exploitation des équipements collectifs rendent plus indispensable que jamais une volonté politique forte pour mettre en œuvre la solidarité nationale.

Or, en dépit des propos que vous avez tenus en début de soirée, le contexte dans lequel nous examinons le budget de la politique des territoires est marqué par une décentralisation à marche forcée qui a échoué à clarifier la répartition des compétences, par le désengagement financier de l'État qui laisse l'essentiel de la charge aux collectivités territoriales et par la suppression de postes de fonctionnaires. Bref, le risque est grand de voir s'aggraver encore les inégalités dont sont victimes les zones défavorisées.

L'inquiétude et la méfiance règnent dans ces territoires dans l'attente des baisses de crédits alloués aux contrats de projet, qui risquent de remettre en cause le développement économique. Et ce ne sont pas des propos en l'air : rien qu'en Midi-Pyrénées, il manquera 180 millions d'euros, dont 24 millions pour la seule Ariège, sur toute la durée du contrat et à périmètre constant de compétences. L'inquiétante disparition de la péréquation et le principe de « compétitivité » entre les territoires ne sont pas non plus de nature à calmer les esprits. Les soixante-six pôles de compétitivité sont l'exemple même de cette politique qui se borne à distribuer de l'argent public là où se concentre le capital humain ou financier. Et ce ne sont pas les 400 pôles d'excellence rurale, qui portent sur des projets partagés mais choisis à Paris, qui rendront l'espoir.

Vous qui, dans l'opposition, défendiez avec ardeur et conviction les zones en situation de handicap, comment justifiez-vous maintenant, monsieur le ministre, le choix délibéré du Gouvernement en faveur d'une inexorable compétition entre les seules zones riches, qui se fonde sur les inégalités de départ ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Si, pour vous, monsieur Nayrou, la compétition consiste à organiser des déserts industriels et humains,...

**M. Augustin Bonrepaux et M. Henri Nayrou.** Mais non ! Caricature !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** ...j'y vois, pour ma part, le moyen pour les gestionnaires que vous êtes d'utiliser le potentiel humain et de fournir les équipe-

ments nécessaires à l'enrichissement de ces déserts. Je sais bien que vous avez toujours considéré l'Ariège comme un espace réservé dont tout développement économique devait être banni.

**M. Augustin Bonrepaux.** C'est de la provocation !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Non ! M. Nayrou m'a demandé comment, après avoir défendu pendant des années les territoires de montagne, j'avais pu me transformer en vilain ministre qui n'aurait d'autre dessein que de les étouffer pour en faire des déserts !

Curieusement, vous ne teniez pas les mêmes discours il y a quelques jours à Ax-les-Thermes, à l'assemblée générale des élus de la montagne. D'ailleurs, j'apprécie ces rencontres car, à l'ANEM, l'unanimité se fait et les montagnards que nous sommes se retrouvent toujours, et sur tous les sujets, n'est-ce pas, messieurs Bonrepaux, Nayrou, Lassalle ou Bouvard ?

**M. Michel Bouvard.** C'est vrai !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Alors, monsieur Nayrou, en vous engageant ici dans une opposition frontale, par pure idéologie, vous vous enfermez dans une attitude peu constructive.

**M. Henri Nayrou.** Je joue le rôle que vous teniez jadis !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** En déclarant que les soixante-six pôles de compétitivité concentreraient les aides publiques sur des territoires limités, vous êtes dans l'erreur, surtout en Midi-Pyrénées. Quel mauvais exemple ! Demandez-vous pourquoi on en est arrivé là alors que le projet initial du CIADT de septembre 2004 ne prévoyait que quinze *clusters* – ce qui se traduit par « grappe ». Il s'agissait alors d'une simple transposition de l'exemple des États-Unis où l'on dénombre sept ou huit de ces pôles le long de la côte Pacifique, autant sur la côte Atlantique, avec un désert au milieu ! Figurez-vous que je me suis opposé à ce projet qui n'était pas conforme à l'idée que je me fais de l'aménagement du territoire.

J'ai reçu 105 dossiers de candidature et j'ai constaté qu'ils étaient une bonne soixantaine à répondre aux critères. Dans ces zones, j'ai été émerveillé de voir des milliers de PME, et même de TPE, se fédérer autour de grands groupes industriels. En Midi-Pyrénées, on trouve ainsi l'« *Aerospace Valley* » où de petites entreprises, installées au fin fond du Gers, travaillent dans l'aéronautique, pour Aérospatiale ou Eurocopter. À l'issue d'un rapport de forces qui n'était pas forcément en ma faveur et après avoir plaidé pour une autre approche, j'ai eu gain de cause et obtenu soixante-six pôles de compétitivité. Maintenant, grâce à l'essaimage, il y a partout en France, même dans les territoires les plus enclavés, des entreprises qui sont en réseau avec les pôles de compétitivité, qu'elles travaillent dans le domaine de la microtechnique, de la microélectronique, de l'agroalimentaire, des nanotechnologies, de la santé, de l'aérospatiale ou de l'aéronautique.

**M. François Sauvadet.** Eh oui !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** C'est bien la preuve que, contrairement à ce que vous affirmez, nous n'avons pas choisi la concentration, mais l'étalement ! D'ailleurs, nous avons traduit *cluster* non pas par « grappe », mais par « pôle de compétitivité ». La région Midi-Pyrénées en compte cinq et, si nous étions dans l'erreur, pourquoi le président Martin Malvy, qui est de vos amis, lancerait-il

un appel à candidature pour un nouveau pôle de compétitivité dans l'agroalimentaire ? Et je le soutiendrai au prochain CIADT, monsieur Nayrou !

Les mêmes présidents de région qui, au départ, me reprochaient de faire du saupoudrage, considérant que j'aurais mieux fait de m'en tenir à une quinzaine de pôles, sont les premiers aujourd'hui, derrière M. Rousset, leur président, à venir défendre la candidature de nouveaux pôles de compétitivité. Je remercie votre famille politique pour cet hommage. Cela démontre que l'on reconnaît les bienfaits de la politique d'aménagement du territoire que nous avons proposée avec M. Sarkozy.

**M. le président.** Nous passons aux questions du groupe UDF.

La parole est à M. François Rochebloine.

**M. François Rochebloine.** Je voudrais vous faire partager, monsieur le ministre délégué à l'aménagement du territoire, mes préoccupations face aux graves difficultés qui touchent depuis trop longtemps la vallée du Gier et le sud du département de la Loire.

À l'image de ce que vivent d'autres régions industrielles, nous assistons à un phénomène de désindustrialisation, que nous ne voulons pas irréversible, et qui n'en finit pas de faire sentir ses effets sur l'emploi, avec toutes les conséquences sociales que l'on sait.

Jugez-en : au cours de ces trois dernières années, ce bassin d'emploi a subi la disparition de plus de 750 emplois avec la fermeture du centre Giat Industries de Saint-Chamond, à laquelle il faudrait ajouter les disparitions indirectes d'emplois dans l'environnement proche des fournisseurs et sous-traitants. Ces derniers mois encore, il a fallu faire face à des fermetures, à des vagues de licenciements, à des suppressions d'emplois dans plusieurs entreprises qui furent longtemps des fleurons traditionnels du savoir-faire de notre vallée, comme le verre à Rive-de-Gier, avec Omco ou Duralex, la lente agonie de cette dernière ne cessant d'interpeller. Par ailleurs, l'on nourrit quelques craintes pour d'autres entreprises.

Si ces traumatismes n'atteignent pas l'ampleur des restructurations précédentes de la sidérurgie, de la grosse mécanique ou du textile, il nous faut admettre que les destructions d'emplois actuelles, sur fond de délocalisations d'activités à l'étranger, sont loin d'être compensées par les créations d'emplois dans les services.

Le contrat de site signé en 2005 et destiné à compenser la perte de Giat a retenu un certain nombre d'objectifs. Personnellement, si j'ai souligné l'intérêt de la démarche, j'ai exprimé de vives inquiétudes devant le manque de volontarisme qu'il traduisait au plan économique et en termes d'emplois. J'observe que l'arrivée de nouvelles entreprises tarde à se concrétiser, ce qui n'est peut-être pas totalement surprenant quand on sait les incertitudes et les contraintes qui pèsent aujourd'hui sur le site de Giat à Saint-Chamond.

Hier matin s'est tenu un comité de site du bassin d'emploi de Saint-Etienne - Saint-Chamond, au cours duquel ont été abordées ces difficultés. M. le préfet et les services de l'État ont, j'en suis convaincu, pris la mesure de la situation et des enjeux.

Je crois donc plus que jamais indispensable que le Gouvernement apporte au bassin d'emploi un soutien volontariste et suffisamment exigeant, notamment en ce qui concerne les aspects stratégiques de la ré-industrialisa-

tion du site Giat à Saint-Chamond. Je veux parler des choix d'activités qui devront être opérés, sans oublier les préoccupations exprimées localement s'agissant de la dépollution du site. Ces remarques vaudraient tout autant pour l'avenir du site Duralex à Rive-de-Gier.

Mon propos ne se veut pas pessimiste, bien au contraire, et, s'il convient d'être modeste en la matière, je tiens cependant à alerter les pouvoirs publics sur les difficultés économiques et sociales d'une région qui souffre. La vallée du Gier a de nombreux atouts, une culture industrielle ancienne, des traditions et des savoir-faire reconnus. Enfin, elle n'a certainement pas vocation à devenir une cité dortoir.

Je vous remercie pour toutes les précisions qu'il vous sera possible de m'apporter sur cet important dossier. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Monsieur Rochebloine, vous me faites part des difficultés industrielles de la vallée du Gier, et c'est vrai que la situation est rendue très délicate par la situation de cessation de paiement de l'entreprise Duralex à Rive-de-Gier. C'est la raison pour laquelle un contrat de site a été mis en œuvre depuis octobre 2005. Il est doté de 6 380 000 euros de crédits d'État, et il commence à produire ses effets.

La dernière réunion du comité de pilotage s'est tenue hier matin. Les crédits sont d'ores et déjà engagés, je vous le rappelle, à hauteur de 44 %, pour soutenir le développement économique, diversifier le logement et achever les accès autoroutiers.

**M. François Rochebloine.** C'est d'entreprises que nous avons besoin !

**M. Jacques Desallangre.** Elles vont ailleurs !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** La reconversion vers l'éco-industrie représente une opportunité très intéressante pour ce territoire car c'est une voie d'avenir. C'est exactement l'exemple que je prenais tout à l'heure. Ne pouvait-on pas se rendre compte il y a quelques années qu'une entreprise comme celle-là irait vers des difficultés ? Les politiques précédentes, malheureusement, n'ont pas permis de les prévenir.

**M. François Rochebloine.** Absolument !

**M. Michel Vergnier.** Oh ! Ce n'est pas vrai !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Ne prenez pas toujours tout pour vous ! Je parle pour tout le monde, et pas de l'action politique de tel ou tel gouvernement.

**M. Michel Vergnier.** C'est la situation économique mondiale qui a changé !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** On a voulu croire pendant vingt ou trente ans qu'une activité qui existait depuis cinquante, soixante ou quatre-vingts ans serait encore la même dans deux siècles. Mais nous sommes dans un monde de mutation économique et l'on sait parfaitement que des activités entières vont connaître des mutations.

**M. Jacques Desallangre.** Elles vont là où on paie moins cher les salariés !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Soyez attentif, monsieur Desallangre, ne restez pas enfermé dans votre archaïsme !

**M. Jacques Desallangre.** Allez dire ça à tous les gens qu'on licencie !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Moi, je propose justement qu'on ne les licencie pas, à condition qu'on soit capable de ne pas rester enfermé dans des concepts du passé. Prenez l'industrie automobile, par exemple. Il y a des territoires entiers de notre pays où sont rassemblés de grands groupes de cette industrie et des équipementiers. Ne pas voir que, dans quatre, cinq ou dix ans, il y aura dans ce domaine d'activité des mutations industrielles et économiques importantes, c'est se fermer les yeux et refuser d'organiser les reconversions nécessaires. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs, lors d'un précédent CIADT, nous avons choisi pour la première fois de commencer à analyser les choses. Dans le passé, on préférait se voiler la face et attendre que ça se casse la figure ! Maintenant, on cherche à prendre les devants.

Il n'empêche que, quand ça arrive, quand il est trop tard, il faut réagir. On a donc mis en place une politique de contrats de site, pour essayer à tout prix de reconverter les emplois et d'engager un rapport de force avec l'entreprise qui décide de se délocaliser ou de fermer, pour lui imposer un certain nombre de conditions, parce qu'on ne peut pas accepter qu'elle ferme ou qu'elle s'en aille dans n'importe quelles conditions.

**M. François Rochebloine.** C'est malheureusement le cas !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** La formule des contrats de site n'a pas trop mal marché puisqu'ils ont permis de sauver bon nombre d'emplois ces dernières années.

En ce qui concerne la vallée du Gier, il se trouve qu'il y a une activité parfaitement adaptée à votre territoire et à votre vallée, c'est tout ce qui est lié à l'éco-industrie, et on sait que c'est une activité en devenir.

Le contrat de site que nous avons signé ensemble organise donc l'arrivée, l'installation et le développement d'activités tournées vers l'éco-industrie, parce qu'on est sûr que, pour dix, quinze ou vingt ans, ces filières ont un véritable avenir vu les richesses de votre territoire.

Nous devons travailler ensemble dans cette direction. La situation de l'entreprise Duralex est suivie attentivement par le préfet de la Loire, vous le savez, et par le pôle mutation économique de la DIACT, qui examine les intentions de reprise de l'entreprise, car le président actuel ne tient pas ses engagements.

**M. François Rochebloine.** Absolument ! Je suis bien placé pour le savoir !

**M. Paul Giacobbi.** C'est la loi de la mondialisation !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Ce n'est pas acceptable. Nous avons une responsabilité à assumer. C'est le devoir de solidarité de l'État face à une crise telle que celle que vous connaissez sur votre territoire. Une réunion est programmée avec le président de l'entreprise, et nous veillerons attentivement à ce que les engagements qui avaient été pris soient respectés.

**M. François Rochebloine.** Il n'en respecte aucun ! C'est un patron voyou !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Nous serons à vos côtés et à ceux des acteurs économiques et sociaux de votre territoire.

**M. le président.** La parole est à M. Jean Lassalle.

**M. Jean Lassalle.** Je me réjouis tout d'abord que, pour le budget de l'aménagement du territoire et du tourisme qui nous réunit ce soir, nous soyons sept fois plus nombreux que nous ne l'étions pour le budget de l'environnement.

**M. Denis Merville.** C'est vrai !

**M. Jean Lassalle.** J'y vois un signe qui m'encourage beaucoup. Pour voter 0,4 % du budget de l'État, nous avons passé dix heures à dix ! C'était un peu longuet.

Je voudrais vous remercier, monsieur le ministre de l'aménagement du territoire, et vous savez que je ne remercie pas facilement, d'avoir relancé la politique d'aménagement du territoire, avec les pôles de compétitivité et les pôles d'excellence rurale, dont il a été longuement question. Je n'y reviens pas, François Sauvadet, mon excellent collègue, l'a très bien démontré.

Ce que je voudrais dire, c'est que les bienfaits de cette politique ont pour l'instant du mal à dépasser le stade des villes de proximité. Les villes petites et moyennes ont certes besoin de développement, mais il est très difficile d'agir un peu plus loin dans l'arrière-pays. Pourtant, avec le recensement général de la population ou le recensement général de l'agriculture, on voit venir la catastrophe ! Il ne restera pratiquement plus aucun actif. Les rares agriculteurs s'éteignent, les rares artisans et commerçants aussi. Bien sûr, on a parfois l'impression que la population revient, mais c'est soit une population plutôt néo-rurale, qui fait ce qu'elle peut, soit une population de retraités qui, malheureusement, n'apporte pas sur le plan économique le dynamisme dont nous aurions besoin.

J'ai le sentiment qu'on a tracé depuis quelques décennies les contours de la France inutile. Elle n'est utile finalement que pour le ministère de l'écologie, qui a trouvé à bon compte le moyen de fabriquer des paradis verts, comme on fabrique ailleurs des paradis fiscaux pour blanchir l'argent sale. Chez nous, on vient verdifier les consciences chargées de carbone et celles qui ont peur d'avoir fait un trou dans la couche d'ozone, comme si c'était sur nos territoires que les grands maux de la planète s'étaient abattus, nous qui luttons au jour le jour pour essayer d'y maintenir un petit peu de vie. Il y a là une hypocrisie ambiante absolument insupportable, que, moi, je supporte de plus en plus mal.

Je ne sais pas si vous connaissez les DIREN ? (*Rires.*) Vous ne perdez rien ! Je vous expliquerai ce que c'est.

**M. le président.** Venez-en peut-être à la question !

**M. Jean Lassalle.** Dieu sait si je défends les fonctionnaires mais, quand je vois des hommes qui mélangent ainsi leur idéologie et leur métier, ça me fait tout de même un petit peu quelque chose. On ne peut plus construire, ou même, sans parler de ce que j'ai vécu, on ne peut plus relancer une usine en place depuis cent ans sans que, tous les jours, il y ait une association de protection de la nature qui lève les bras au ciel en disant qu'on détruit la nature tout entière en laissant faire ce qui existait depuis un siècle.

Il y a là un vrai problème, monsieur le ministre. Je ne sais pas comment vous allez faire, mais je vous souhaite beaucoup de courage. Il faudrait peut-être que vos pôles d'excellence permettent de franchir le rideau des villes de proximité pour pénétrer dans l'arrière-pays. Là, nous ferions vraiment du très bon travail.

Je termine, monsieur le président, mais je ne peux pas oublier que c'est pratiquement impossible d'obtenir un permis de construire dans ces zones. Ces verts pâturages, qu'ils soient de montagne, de terroir ou d'arrière-pays, sont aussi surveillés que les vaches sacrées du Gange ! (*Sourires.*) On ne peut rien y faire. Et que dire des rives ? Elles sont encore plus protégées.

Je pense qu'il faut d'une certaine manière inverser les valeurs. Nous avons eu des territoires formidables, qui ont beaucoup donné à notre pays. Il faut que vous réussissiez, monsieur le ministre, vous qui avez relancé l'aménagement du territoire, et que vous franchissiez cette ultime frontière.

Monsieur le ministre du tourisme...

**M. le président.** Monsieur Lassalle, vous n'avez droit qu'à une seule question.

**M. Jean Lassalle.** Je n'ai rien dit depuis le début de la discussion, cet après-midi !

**M. le président.** Ce n'est pas une raison pour monopoliser la parole. Il y a une règle du jeu, vous le savez, même pour les gens de votre vallée.

**M. Jean Lassalle.** Je ne parle pas que de ma vallée, je parle de 50 % du territoire français, et peut-être que je ne parlerai plus jamais ici, monsieur le président.

**M. le président.** Soyez optimiste !

**M. Jean Lassalle.** Monsieur Bertrand, sans vouloir être agressif – vous ne le méritez pas et je sais que vous êtes un bon ministre du tourisme – je tiens à vous dire qu'il y a un problème avec la future interdiction du tabac dans les lieux publics et avec la TVA sur la restauration. Cela passe très mal dans nos territoires.

S'agissant du tourisme social, il faudrait que l'État allonge un peu la sauce parce que les conseils régionaux et les conseils généraux se font tirer la manche !

Enfin, pourriez-vous inciter de grandes entreprises de développement touristique, comme Pierre et Vacances, à venir investir chez nous ? Vous-même en seriez heureux et la France entière s'en trouverait mieux ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

**M. le président.** Lequel des deux ministres veut tenter de répondre ? (*Sourires.*)

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Je m'en voudrais de ne pas répondre à Jean Lassalle qui, une fois de plus, nous a parlé avec son cœur de son territoire et de sa montagne.

**M. Jacques Desallangre.** Et le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Il sait ce que je pense des intégristes de l'écologie. Je n'en dirai pas plus. Nous avons partagé ensemble tant de difficultés, tant d'épreuves que nous nous comprenons parfaitement.

Je ne partage pas tout, mais une grande partie de ce que pense Jean Lassalle. L'endroit où j'ai le plus de bonheur à travailler, que ce soit avec lui, avec Michel Bouvard ou avec Augustin Bonrepaux, c'est l'Association des élus de la montagne. Il n'y a jamais de différence entre nous.

**M. Jacques Desallangre.** C'est l'ivresse des montagnes !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Vous ne la connaissez peut-être pas, mais l'authenticité y est réelle et ceux qui y siègent savent ce que sont les valeurs de la terre !

Vous nous invitez, cher Jean Lassalle, à nous préoccuper davantage de ce qui se passe dans « l'arrière-pays ». Permettez-moi de vous suggérer de préférer à cette expression, qui n'est pas très belle, celles que l'on utilise chez moi de « moyen pays » et de « haut pays ». Utilisez-la chez vous et vous verrez...

Il y a une notion à défendre et dont il faut tirer le meilleur parti : Michel Bouvard l'a mise en application dans sa vallée. Je veux parler des zones de revitalisation rurale,...

**M. Michel Bouvard.** Ça marche bien, en effet.

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** ...qui représentent un fort potentiel mais à condition de faire preuve d'un peu de volontarisme. J'ai veillé à ce que les pôles d'excellence, lorsqu'ils se trouvent en zone de revitalisation rurale, puissent être aidés à hauteur de 50 % – contre 30 % au taux normal. Pour un coût de 2 millions, ils peuvent ainsi obtenir jusqu'à 1 million d'aides de l'État, ce qui peut constituer un effet de levier non négligeable dans les territoires de moyen ou haut pays.

Les 5,3 millions d'habitants de ces 13 630 petites communes, même s'ils sont minoritaires, méritent d'être respectés autant si ce n'est plus que toute la population urbaine de France.

Je vous rappellerai ici les principales mesures qui s'appliquent dans ces zones afin d'y soutenir et d'y développer l'activité économique : exonération totale de l'impôt sur les bénéfices pendant cinq ans et de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les entreprises nouvelles créées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 ; dispositif d'amortissement anticipé pour les constructions d'immobilier d'entreprise : programme expérimenté par Michel Bouvard dans la vallée de la Maurienne et qui a fait ses preuves ; exonération pendant cinq ans de la taxe professionnelle en cas de création d'établissement par des professionnels relevant du régime d'imposition des bénéfices non commerciaux ; réduction des droits de mutation pour les particuliers qui acquièrent des fonds de commerce ou des clientèles ; exonération des cotisations patronales pour les associations d'intérêt général.

Toutes ces mesures attestent que nous croyons à l'avenir économique de toutes les régions de France, y compris des hautes vallées que nous aimons tant. On enregistre une progression démographique même en zone rurale, non périurbaine : cela me donne à penser, monsieur Lassalle, que la France de l'avenir est la France rurale.

Vous savez combien le ministre d'État, ministre de l'intérieur, a su être à vos côtés dans l'épreuve que vous avez traversée, témoignant de la volonté de notre gouvernement que des entreprises importantes, implantées en zone rurale, puissent y poursuivre leur activité, et que de nouvelles s'y implantent. Nous y serons particulièrement attentifs.

**M. Jean Lassalle.** Je vous remercie de cette réponse.

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe des député-e-s communistes et républicains.

La parole est à M. Jacques Desallangre.

**M. Jacques Desallangre.** Monsieur le ministre, tous nos efforts d'aménagement du territoire, tous les sacrifices financiers consentis par les collectivités locales resteront vains si nous n'enrayons pas les fermetures et les délocali-

sations d'usines décidées parfois par des employeurs peu scrupuleux. Les collectivités publiques auront beau investir dans la création d'infrastructures routières, créer des zones d'accueil pour les entreprises, aménager la fiscalité dans certaines zones défavorisées, consentir des aides, tous ces mécanismes sont voués à l'échec si, dans le même temps, on laisse la liberté totale aux entreprises de bénéficier de tous ces avantages sans jamais avoir à en rendre compte à la collectivité des citoyens contribuables. Nous avons fait adopter, sous la précédente législature, le principe du remboursement des aides indûment perçues mais, hélas, vous avez saboté le dispositif pour ne pas contrarier vos amis du MEDEF. Ce n'était pourtant qu'un premier pas vers ce qui devait être une application complète du principe de responsabilité.

En effet, nous concevons que, par définition, les employeurs disposent d'une large latitude dans la détermination de la politique de l'entreprise, dès lors qu'ils respectent le droit, notamment du travail, et celui du licenciement en particulier. Mais cette liberté d'action suppose – comme pour les simples individus que nous sommes – l'application du principe de responsabilité, selon lequel nous sommes comptables des conséquences de nos actes. La responsabilité pénale des entreprises a été reconnue il y a près de dix ans. Il serait temps aujourd'hui de reconnaître leur responsabilité sociale et territoriale.

Nous devons en effet imposer l'idée que toute entreprise qui détruit des emplois sur un territoire, alors même qu'elle ne se trouve pas en difficulté, devrait être obligée de le redynamiser en créant indirectement les emplois qu'elle détruit et en compensant financièrement l'impact pour les collectivités locales. Ces obligations ne seraient pas des obligations de moyens, dont les entreprises feraient semblant de s'acquitter, mais des obligations de résultat accompagnées de bilans d'étape. Si une entreprise délocalise pour augmenter sa productivité – cela arrive : n'est-ce pas, monsieur le ministre ? – et ce faisant détruit 100 emplois, elle serait alors dans l'obligation d'en créer 100 nouveaux et de compenser les conséquences financières auprès des collectivités publiques jusqu'à ce que l'objectif soit atteint. Cette nouvelle responsabilité sociale et territoriale des entreprises nous permettrait d'empêcher, au moins partiellement, la désindustrialisation de nos territoires et d'amortir ses conséquences en matière budgétaire et d'emplois.

Monsieur le ministre, êtes-vous décidé à recommander les mesures nécessaires à la reconnaissance de cette responsabilité ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Monsieur Desallangre, lorsqu'une entreprise a bénéficié de l'aide de l'État ou de la collectivité et qu'elle ne remplit pas ses obligations, elle doit rembourser cette aide. C'est le cas notamment pour la prime à l'aménagement du territoire.

Nous partageons totalement votre point de vue, mais la question que vous posez n'est pas nouvelle. Suite à l'initiative prise par M. Bocquet, le ministre d'État a constitué, en liaison avec les ministères de la justice et des finances, un groupe de travail chargé de réfléchir à la responsabilité des groupes lorsque leurs filiales ferment en laissant un passif social et environnemental. Des propositions seront prochainement présentées au Parlement.

**M. le président.** La parole est à M. Michel Vaxès.

**M. Michel Vaxès.** Je souhaite vous interroger, monsieur le ministre, sur la question essentielle du respect de la démocratie locale en matière d'aménagement du territoire. Ma question est simple : la politique d'aménagement du territoire du Gouvernement autorise-t-elle qu'une collectivité impose l'implantation d'un équipement d'intérêt local sur le territoire d'une autre collectivité, contre l'avis d'une large majorité des populations de cette dernière et malgré l'avis unanime de ses assemblées élues ? À votre sourire, je vois que nous nous comprenons.

Vous avez affirmé, lors de votre audition devant la commission des affaires économiques, que votre politique tendait vers un seul but : renforcer la solidarité entre les territoires. C'est pourquoi je m'interroge sur le sens que vous donnez au mot « solidarité » si de telles entorses au respect de la démocratie locale sont acceptées.

Vous aurez compris, monsieur le ministre, que j'évoque ici la décision prise de façon unilatérale par la communauté urbaine de Marseille, de construire sur le territoire voisin, celui de la communauté Ouest-Provence, un incinérateur de grande capacité pour le traitement de ses déchets. Un permis de construire a été délivré par le représentant de l'État – et aujourd'hui l'État c'est vous – malgré le rejet du projet par 98 % de la population, consultée par référendum, et l'opposition unanime des élus de la communauté.

Je n'ai cessé, depuis, d'interpeller le Gouvernement à ce sujet. J'ai systématiquement obtenu des réponses relatives au procédé d'incinération des déchets, – ce n'est pas et n'a jamais été la question que je pose – mais je n'en ai reçu aucune sur celle, pourtant simple et clairement formulée, du respect de la démocratie locale en matière d'aménagement du territoire.

Monsieur le ministre, je vous repose donc cette question : un territoire peut-il, pour la réalisation d'un équipement d'intérêt local, décider de l'aménagement d'un autre territoire dans le plus parfait déni de la démocratie, qui est pourtant le fondement de notre République ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, votre question est bien évidemment très habile et je sais déjà que vous ne serez pas satisfait de ma réponse.

Plusieurs dispositions ont été prises ces dernières années pour renforcer les possibilités d'expression des acteurs locaux sur les projets concernant leur territoire. En premier lieu, la place et le rôle des conseils économiques et sociaux régionaux ont été précisés. Ensuite, des conseils de développement ont été constitués, notamment auprès des pays et des parcs naturels régionaux, mais aussi des régions, pour permettre une expression plus directe des citoyens sur les orientations et les projets engageant l'avenir des territoires. Enfin, les procédures d'enquête publique ont été étendues, permettant l'instauration d'un véritable débat public, notamment sur les grands projets d'infrastructures.

Cet ensemble de dispositions permet aux décideurs locaux de prendre les décisions nécessaires au développement local en connaissant l'opinion des citoyens et des institutions concernées. La prise de décision reste un art difficile, même éclairée d'un grand nombre d'avis, surtout si elle s'inscrit dans une démarche d'intérêt général qui peut affecter des sensibilités ou des opinions divergentes. Il est toutefois essentiel qu'elle s'exerce dans les formes qui ont été prévues par la loi. Dans ce contexte, il appartient à tous de respecter

la décision prise... et surtout la décision de celui qui l'a prise. *(Rires sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains.)*

**M. Michel Vaxès.** Je vous remercie de cette réponse, qui me sera certainement très utile !

**M. le président.** Nous en revenons aux questions du groupe UMP.

La parole est à M. Denis Merville.

**M. Denis Merville.** Monsieur le ministre, l'aménagement du territoire est une politique essentielle si on veut donner toutes ses chances à chacun de nos territoires. Il fut d'ailleurs un temps où c'était une des politiques fortes de notre pays, et vous nous avez démontré qu'elle est en train de le redevenir, en dépit de la différence de contexte.

Force est de constater cependant que les derniers contrats de plan État-région sont à l'image du programme « Interventions territoriales de l'État », qui, selon Louis Giscard d'Estaing, notre rapporteur spécial, constitue une mosaïque d'interventions régionales spécifiques qui pourraient aussi bien prendre place au sein de programmes d'autres missions, tels que « Prévention des risques et lutte contre les pollutions » ou « Gestion des milieux et biodiversité » de la mission « Écologie », pour ne citer que deux exemples parmi bien d'autres.

J'ai pu observer dans ma région que le volet territorial des contrats de plan se traduisait souvent par le financement d'opérations déjà financées par les départements ou par l'État, le saupoudrage des crédits, ou encore le financement d'opérations non étudiées ou non prioritaires pour les élus locaux.

Vous me permettez de prendre un exemple local : celui du contrat de pays du Havre-Pointe de Caux-Estuaire, dont le bilan a été dressé il y a quelques semaines avec M. le sous-préfet. Il est apparu que des 44 opérations qu'il prévoyait, dont beaucoup à vocation touristique ou environnementale, 27 ont été abandonnées, 7 transformées, 5 reportées, et 5 seulement ont été menées à bien : j'en tiens la liste à votre disposition.

Cela prouve que ces contrats n'étaient pas toujours adaptés. Je n'ose vous dire le nombre des réunions de préparation auxquelles ce contrat a donné lieu, ni le coût des études qu'il a nécessitées, sans parler du grand renfort de médias que sa signature a suscité, du fait notamment de l'exécutif régional, alors que la région a assuré moins de 1 % des financements.

À un moment où les crédits publics sont rares et leur bonne gestion nécessaire, j'aimerais, monsieur le ministre, que vous nous précisie vos intentions en ce qui concerne les nouveaux dispositifs des contrats de projets. Je partage par ailleurs le sentiment de ceux de mes collègues qui ont dit ce soir combien les pôles de compétitivité initiés par le Gouvernement allaient dans le bon sens.

Vous avez également su donner une nouvelle impulsion aux territoires ruraux en créant les pôles d'excellence rurale. À ce propos, vous me permettez de vous rappeler que le syndicat mixte de Port-Jérôme a déposé un dossier sur le projet de parc à thème « Eana Terre des possibles » à Gruchet-le-Valasse. Il s'agit là d'un véritable projet de pays, qui implique trois communautés de communes, et qui est prêt à être lancé. Je souhaiterais que vous étudiez ce dossier avec toute l'attention qu'il mérite, et que l'État lui apporte son précieux concours.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Je vous remercie, monsieur le député, de nous avoir fait part d'un exemple si parfait des errements auxquels la gestion des contrats de plan a parfois donné lieu. Ce constat, qui n'a rien d'idéologique, ne se limite d'ailleurs pas aux contrats en voie d'achèvement ; il vaut également pour la génération précédente. J'ai déjà rappelé les observations par lesquelles la Cour des comptes stigmatise ces saupoudrages de crédits. Cela ne signifie pas que je condamne absolument les contrats de plan : je reconnais que les politiques contractuelles ont toujours permis à notre pays d'avancer. La gestion de ces contrats a malheureusement manqué de rigueur, que ce soit dans l'évaluation des coûts, l'exécution même du contrat ou le respect des échéances.

Ce sont de tels errements qui nous ont conduits à substituer aux contrats de plan les contrats de projets, orientés autour des trois thématiques essentielles que j'ai rappelées. Si nous restons attachés au volet territorial, nous avons, dans le respect de la philosophie de ces contrats, retenu six orientations stratégiques : le développement durable des agglomérations, le développement numérique dans une démarche de compétitivité, les stratégies territoriales d'adaptation aux changements climatiques par la promotion des énergies renouvelables, la gestion équilibrée de la ressource en eau et la prévention des risques naturels. Si les territoires qui souhaitent contractualiser dans le cadre du volet territorial s'inscrivent dans une ou plusieurs de ces six thématiques, ils feront progresser notablement leur territoire pendant les sept prochaines années.

Pour être retenus, ces projets devront présenter les mêmes caractéristiques de solidité que ceux inscrits au volet régional. Ils doivent être facteurs de développement et de cohésion pour les territoires.

Vous avez enfin évoqué le projet du syndicat mixte de Port-Jérôme à Gruchet-le-Valasse tendant à créer un espace scénique dans le futur parc « Eana Terre des possibles » consacré au thème du développement rural. Je ne peux bien évidemment pas vous dire aujourd'hui si ce projet sera labellisé « pôle d'excellence rurale » : la décision ne m'appartient pas puisqu'elle relève d'un comité de sélection où siègent notamment des parlementaires, mais également des délégués des associations d'élus locaux ou des chambres consulaires. Le prochain comité se réunira le 7 décembre. Je vous rappelle qu'au mois de juin, 176 des 300 labels prévus ont été attribués : le prochain comité de sélection devra donc en attribuer 124, pour 450 candidatures reçues à ce jour. Cela signifie que certaines candidatures risquent d'être rejetées alors que l'examen des dossiers qui nous ont été transmis par les préfets a révélé qu'elles méritaient que nous leur donnions une chance. Il fallait donc aller plus loin. J'ai ainsi obtenu du Premier ministre que nous puissions décerner jusqu'à 200 labels, en augmentant en proportion l'enveloppe qui sera dédiée aux pôles d'excellence dans les conditions que j'ai précisées à la tribune.

C'est dans ce cadre que le dossier que vous avez évoqué a fait l'objet en octobre dernier d'une instruction par les services déconcentrés de l'État. Sa recevabilité technique sera examinée au regard des règles françaises et européennes de l'appel à projets. Une première approche du dossier me permet de vous assurer que je resterai très attentif au sort que lui réservera le comité de sélection du 7 décembre prochain.

**M. le président.** La parole est à M. Alain Ferry.

**M. Alain Ferry.** Monsieur le ministre, conçus dans le cadre de la politique nationale d'aménagement du territoire, les pays se situent au cœur du développement territorial, à une échelle sensible où la prospective peut devenir qualitative et concrète, pour transcender rapidement l'opérationnel. Véritables outils politiques et techniques sans constituer un nouvel échelon administratif, ils ont réussi à renforcer la cohérence intercommunale et à favoriser le développement territorial. Les pays inscrivent leur action dans une logique de subsidiarité, en ciblant les missions répondant aux besoins de leur population que la commune ou l'intercommunalité ne peuvent satisfaire, et pour lesquels le département ou la région ne constituent pas un échelon d'une proximité suffisante.

La plupart des pays sont désormais bien ancrés dans le territoire. C'est pourquoi je plaide en faveur du maintien du soutien financier de l'État à l'ingénierie territoriale, dans le cadre d'un processus de contractualisation multipartenaire. Les diverses politiques de l'État doivent également tenir compte des périmètres et des actifs des pays.

Je vous demande, monsieur le ministre, de bien vouloir préciser les moyens prévus à cet effet, en particulier au sein des volets territoriaux des contrats de projet.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Vous m'interrogez, monsieur le député, sur l'avenir des pays. L'exemple que vous donnez montre avec une grande clarté ce que peut être un pays efficace : c'est un pays qui coordonne l'action de plusieurs communautés de communes pour assurer la cohérence de politiques dont le champ excède le territoire intercommunal.

Je confirme que le Gouvernement soutient ce type de structure pour la cohérence qu'elle donne aux actions intercommunales. Que plus de 45 projets déposés par des pays aient été labellisés en juin « pôles d'excellence rurale » est une autre illustration de l'efficacité de ces structures quand elles assurent pleinement leur mission, qui est de porter des projets, et non de faire de la gestion. C'est un point que je tiens à affirmer très clairement devant la représentation nationale : je suis favorable à l'esprit qui a présidé à la création des pays par la loi de 1994 et qui a été réaffirmé par la loi Voynet. Malheureusement cet esprit a parfois été dévoyé, et certains pays agissent comme de véritables établissements publics de coopération intercommunale, dotés d'une structure de gestion, allant jusqu'à assurer des maîtrises d'ouvrage et à se grever de charges de fonctionnement considérables. Ils sont devenus en réalité un échelon administratif supplémentaire, ce qui n'est pas acceptable à mes yeux.

En un mot, nous soutiendrons la démarche des pays qui jouent leur rôle fédérateur de structure porteuse de projets communs, notamment intercommunaux. C'est pourquoi nous avons souhaité que les contrats de projets États-région soutiennent à l'avenir leurs actions d'ingénierie, dès lors qu'elles s'inscrivent dans les thématiques du volet territorial que je viens d'évoquer.

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Micaux.

**M. Pierre Micaux.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, une deuxième question est venue se greffer à ma question initiale, depuis que, ce matin, j'ai été victime d'un énième retard : le train que je devais prendre ayant été annulé et le suivant ayant quarante minutes de retard, le retard total a été d'une heure quinze.

*(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* Voilà ce que vivent chaque semaine les usagers de la ligne Paris-Troyes-Chaumont-Vesoul-Bâle : c'est intolérable !

**M. Pascal Terrasse, rapporteur spécial pour le tourisme.** Que fait le Gouvernement ?

**M. Pierre Micaux.** Voilà tout ce que j'avais à dire sur ce point. Ne me répondez pas, monsieur le ministre, que cette ligne est inscrite au plan : cette réponse ne me suffit pas eu égard à l'état de dégradation de la situation : ces retards se répètent au moins trois ou quatre fois par semaine et vont du quart d'heure à plus d'une heure, voire une heure et demie !

**M. Michel Bouvard.** Ça va changer avec Ségolène Royal !

**M. Pierre Micaux.** Mais jusqu'à ce matin, mon intervention ne devait porter que sur les parcs naturels régionaux. Ayant présidé un de ces parcs pendant près de vingt-cinq ans...

**M. Michel Bouvard.** Avec talent !

**M. Pierre Micaux.** ... je veux me faire le porte-parole de leurs inquiétudes. En effet, la contribution de l'État *via* le ministère de l'écologie et du développement durable au fonctionnement des parcs naturels a connu, de 2005 à 2006, une baisse de 7 % en moyenne, qui peut aller jusqu'à 28 % pour certains d'entre eux.

Les parcs naturels régionaux demandent que les crédits consacrés à l'action 04 passent de 85 à 100 millions d'euros, dont 7,7 leur seraient réservés. Ils souhaitent également que la loi de finances pour 2007 rétablisse en leur faveur la possibilité de percevoir la première part de la dotation globale d'équipement, la DGE, supprimée par l'article 38 de la loi de finances pour 2006. En effet, si cette suppression s'est accompagnée de mesures de substitution pour les départements et les services départementaux d'incendie et de secours, cela n'a pas été le cas pour les syndicats mixtes des parcs naturels régionaux.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Vous avez, monsieur le député, souligné avec raison le manque de fiabilité des trains de la ligne Paris-Bâle. Un programme de modernisation des matériels Corail et Intercités mobilisera au plan national 130 millions d'euros. Les nouveaux TER Champagne-Ardenne, neufs et fonctionnant en bimode, électrique et diesel, qui ont été commandés par la région, entreront progressivement en service à partir de l'année prochaine. Je salue cet effort d'investissement du conseil régional.

Au-delà des initiatives en cours, le mandat donné au préfet de région pour le prochain contrat de projet 2007-2013 tient compte de la priorité accordée par l'État à la modernisation et à l'électrification de la ligne, étant l'état, chacun en est bien conscient, est une des causes principales des retards observés.

Le Gouvernement est, par ailleurs, très attaché à la politique des parcs naturels régionaux. L'analyse que je faisais tout à l'heure de l'incidence des pays sur le succès de nombreuses candidatures de pôles d'excellence rurale vaut aussi pour les parcs naturels régionaux, qui ont permis à certains projets d'aboutir – c'est le cas notamment pour le projet proposé par le parc du Livradois-Forez, pour les itinéraires interactifs du parc du Sisteronais-Buëch ou pour la maison du Maroilles, que j'ai visitée voici quelques semaines et pour la création de laquelle le parc naturel de l'Avesnois

a joué un rôle important. La deuxième vague de candidatures de pôles d'excellence rurale, que nous examinerons en décembre prochain, comporte encore de nombreux projets portés par des parcs.

Pour ce qui concerne les contrats de projet État-région, les parcs naturels régionaux sont des territoires susceptibles de contractualiser au titre du volet infrarégional pour les actions visant à soutenir les investissements sur les sites thématiques que j'évoquais tout à l'heure. Les parcs naturels régionaux procèdent en effet de cette vision du développement des territoires ruraux et bénéficieront donc parfaitement du volet territorial des contrats de projet.

**M. le président.** Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Michel Vergnier.

**M. Michel Vergnier.** Les politiques sectorielles sont un plus mais, aussi volontaristes soient-elles, elles ne règlent pas les problèmes de fond et ne réussissent pas davantage à les masquer. En effet, monsieur le ministre de l'aménagement du territoire, depuis plusieurs années, le département de la Creuse, dont je suis élu, attire l'attention du Gouvernement sur sa situation financière qui, comme dans d'autres départements sans doute, ne cesse de se dégrader du fait de ses nouvelles obligations, malgré une augmentation de la fiscalité de 40 % en cinq ans.

La chambre régionale des comptes, qui n'a par ailleurs relevé aucune erreur de gestion, conclut que « pour l'avenir, les charges liées aux transferts de compétences, notamment l'aide en faveur des personnes handicapées, ne manqueront pas de poser des problèmes de financement supplémentaires au département ». Elle ajoute : « Le recours à la fiscalité locale, dont le rendement est le plus faible de France, ne sera pas à la hauteur des enjeux, et le financement des investissements nécessaires paraît très sérieusement compromis. »

Monsieur le ministre, j'ai souvent évoqué la situation de mon département et vous êtes convenu qu'une péréquation s'imposait. C'est une question de volonté politique, afin que les droits des citoyens soient les mêmes en tout point du territoire.

Certaines mesures pourraient toutefois être mises en œuvre rapidement.

La première concerne le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie – l'APA. La Creuse avait en effet obtenu l'instauration d'un concours de solidarité pour que la charge nette des départements ne dépasse pas 21 % du potentiel fiscal. Vous avez relevé ce plafond à un maximum de 30 %, qu'applique la CNSA.

**M. Augustin Bonrepaux.** Eh oui !

**M. Michel Vergnier.** Je vous demande donc de soutenir notre demande de ramener ce taux à 21 %.

**M. Augustin Bonrepaux.** Très bien !

**M. Michel Vergnier.** Il s'agit là d'une mesure de solidarité, qui ne mobiliserait que 3 % à 4 % du budget de l'APA sans en modifier l'enveloppe.

**M. Pascal Terrasse** *rapporteur spécial pour le tourisme.* Il faut prendre l'argent à Paris et aux Hauts-de-Seine !

**M. Michel Vergnier.** La deuxième mesure applicable concerne la dotation de fonctionnement minimale, à propos de laquelle M. Hortefeux a déclaré le 14 septembre 2006 à

Reims, lors de l'Assemblée des départements de France : « Le Gouvernement se montrera favorable à un mécanisme de correction lors du débat sur le PLF 2007. »

Ce ne sont pas, en effet, les bricolages habituels du Comité des finances locales qui permettront d'instaurer une véritable péréquation des ressources des collectivités.

**M. Pascal Terrasse,** *rapporteur spécial pour le tourisme.* Ce n'est pas son rôle !

**M. Michel Vergnier.** Il manque à la Creuse, comme sans doute à d'autres départements, de 10 à 15 millions d'euros par an pour assurer la couverture de ses charges et un minimum de politique de développement local. Ce chiffre représente à peine un millième de la dotation globale de fonctionnement des départements. Peut-on mettre en grande difficulté un département pour un millième de la DGF, alors que certains autres ont engrangé des droits de mutation considérables ? L'écart entre les collectivités les plus riches et les plus pauvres ne cesse de se creuser, et ce phénomène touche non seulement des départements ruraux, mais aussi quelques départements urbains. L'aménagement du territoire ne se résume donc pas à des missions : il s'agit d'un état d'esprit et d'une volonté qui ne se morcellent pas.

Les départements ne refusent pas les transferts de compétences et ont d'ailleurs montré qu'en la matière ils savaient faire plutôt mieux que l'État. Toujours est-il qu'il faut s'attaquer au problème des ressources et montrer dès 2007 un véritable effort de solidarité dans ce pays.

Cette volonté doit se traduire dans l'ensemble des politiques : tel est le sens de ma question. André Malraux, dont il est beaucoup question ces jours-ci dans l'enceinte de l'Assemblée – une lecture de certains de ses textes a d'ailleurs été organisée cet après-midi même – déclarait le 12 mai 1976 devant la commission des libertés : « La France n'est la France que lorsque, la première, elle entreprend une œuvre et qu'elle le fait pour tout le monde. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Monsieur Vergnier, vous me posez à près de minuit et demi une question à laquelle je pourrais presque me dispenser de répondre, car elle ne relève pas de mon ministère et parce que vous avez déjà reçu, je le sais, des réponses du ministre délégué aux collectivités territoriales, mon collègue et ami Brice Hortefeux.

**M. Pascal Terrasse.** Il s'agit de la CNSA !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Compte tenu cependant de l'estime que je vous porte dans l'exercice de vos responsabilités locales et de l'affection particulière que j'ai pour la Creuse, et singulièrement pour Guéret, qui est un vrai symbole, c'est avec plaisir que je vais m'efforcer de vous apporter quelques éléments de réponse.

La solidarité territoriale aura été, tout au long de cette législature, l'une des priorités majeures du Gouvernement en matière de finances locales. Après la révision de la Constitution de mars 2003, qui a consacré le principe de péréquation, les lois de finances pour 2004 et 2005 ont permis de pérenniser et de renforcer l'alimentation de celle-ci. Ainsi, en 2006 comme d'ailleurs en 2005 et 2004, les collectivités les plus défavorisées ont tiré bénéfice de ces réformes structurelles réalisées par le Gouvernement. La péréquation régionale a augmenté en 2006 de 19,5 %. Pour les départements, la dotation de péréquation urbaine a crû

de 8,8 % et la dotation de fonctionnement minimale de 12,6 %. La DSU a augmenté de 15,8 %, la DSR bourg-centre de 20,2 % et la DSR péréquation de 10 %.

Le projet de loi de finances pour 2007 s'inscrit dans la continuité de cette démarche d'évolution de la DGF pour chaque strate de collectivité. Il apporte, en effet, trois aménagements à la DGF des communes, des départements et des régions afin de conforter la péréquation : il s'agit d'élargir les marges de manœuvre du CFL en matière d'indexation de dotations forfaitaires et de dégager ainsi davantage de ressources en faveur de la péréquation.

La deuxième mesure, dont je tiens à souligner l'intérêt, instaure une fourchette d'indexation distincte pour les deux parts de la dotation forfaitaire des départements. La dotation de base et le complément de garantie des départements font actuellement l'objet d'une même indexation, arrêtée par le Comité des finances locales entre 35 % et 70 % du taux de progression de la DGF. Avec une indexation du complément de garantie égale au plus à 50 % du taux de progression de la DGF, les deux dotations de péréquation départementale – la dotation de fonctionnement minimale et la dotation de péréquation urbaine – pourront donc augmenter.

Au total, ces trois mesures créent une marge de manœuvre potentielle de plus de 100 millions d'euros au profit de la péréquation, qu'il appartiendra au Comité des finances locales de mobiliser ou non, selon les choix qu'il effectuera pour l'évolution des différentes composantes des dotations forfaitaires. Ainsi, la répartition 2007 permettra d'accroître sensiblement les moyens consacrés à la péréquation.

Je tiens à rappeler que la réforme de 2005 a permis à 64 départements de bénéficier de la dotation de fonctionnement minimale sans diminution de la péréquation départementale. Nous pourrions tous nous envoyer à la figure nos lois de décentralisation respectives...

**M. Michel Vergnier.** Je n'ai aucune intention de vous envoyer quoi que ce soit à la figure !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Certains départements ont un potentiel économique et fiscal particulièrement faible, comme la Creuse,...

**M. Pascal Terrasse.** Et l'Ardèche !

**M. Paul Giacobbi.** Et la Haute-Corse !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** ... et d'autres bénéficient, grâce notamment aux rentrées des droits de mutation, de situations plus avantageuses. Nicolas Sarkozy, si je ne me trompe, disait très librement – et je ne prends guère de risques en le citant – qu'il est normal qu'il y ait une solidarité du département des Hauts-de-Seine envers celui de la Creuse. Je vous dis avec autant de volontarisme qu'il est normal que le département des Alpes-Maritimes témoigne sa solidarité à celui de la Creuse – ou de l'Ardèche, monsieur Terrasse. Telle est ma conception de l'esprit d'équité que je n'ai cessé de défendre tout au long de ce débat.

**M. Pascal Terrasse.** C'est bien !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Reconnaissez toutefois que des erreurs ont été commises.

**M. Michel Vergnier.** Je ne vous ai pas attaqué !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Je ne considère pas que vous m'ayez attaqué, cher Michel Vergnier.

Pour ce qui est de l'APA,...

**M. Michel Bouvard.** Oh ! la la !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** ... je rappelle que, chaque fois qu'un gouvernement a décidé de confier une responsabilité à une collectivité locale sans lui transférer les moyens financiers correspondants, les conséquences ont été terribles. Bien que nous ayons obtenu, grâce à Hubert Falco, un réajustement des dotations de l'État en faveur de l'APA, les départements les plus favorisés eux-mêmes ne sont pas à l'abri de certaines difficultés pour faire face aux dépenses de l'APA. C'est pourtant un devoir de solidarité que d'assumer ces dépenses.

Face à ces difficultés, nous avons sans doute encore de nouvelles réformes à réaliser, notamment pour ce qui concerne les ressources des départements. Vous connaissez d'ailleurs, monsieur Vergnier, ma position à cet égard – c'est ma part de vérité, dont j'assume l'entière responsabilité – : tant que nous ne parviendrons pas à faire en sorte que chaque collectivité dispose des ressources propres qui lui permette d'agir à son échelon de compétence, nous serons toujours confrontés à ce type de débats.

Aujourd'hui, notre pays est organisé de telle sorte qu'un devoir de solidarité unit les collectivités les plus riches et celles qui sont le plus en difficulté, mais il nous faudra bien un jour, pour régler définitivement ces problèmes, avoir le courage d'aborder des réformes de fond et donner à chaque échelon de compétence la ressource propre qui lui est adaptée.

**M. Philippe Folliot.** C'est bien !

**M. Michel Vergnier.** Je n'ai rien à dire !

**M. le président.** La parole est à M. Paul Giacobbi.

**M. Paul Giacobbi.** Monsieur le ministre, je vous remercie pour vos propos, auxquels les départements sont sensibles.

Je rappellerai quant à moi, comme je le fais depuis plusieurs années et dès avant l'arrivée de ce gouvernement, que le PEI, programme exceptionnel d'investissement pour la Corse, ne marche pas. Après cinq ans, son taux d'exécution n'atteint pas 20 % pour la première convention quinquennale et est inférieur à 6 % pour l'exécution globale.

Ce plan, dont j'expliquais déjà sous le précédent gouvernement pourquoi il ne fonctionnait pas, fonctionnera encore moins avec ce budget, parce qu'il y a moins d'argent et que la ligne budgétaire unique, qui était une excellente réforme, bien adaptée à un programme de cette nature, est aujourd'hui réduite à sa plus simple expression, même si vous masquez cette réalité par des artifices de présentation qui porteraient ailleurs le nom de *window dressing*.

Il est clair, tout d'abord, qu'il ne reste plus beaucoup de crédits d'État pour le PEI. Pour 2007, vous prévoyez 8 millions en crédits de paiement quand, six ans après le démarrage du programme, on devrait à tout le moins avoir atteint un rythme de croisière dix fois supérieur.

J'ai parlé d'artifices de présentation. On évoque d'abord des fonds de concours, à hauteur de 18,2 millions d'euros, qui viendraient de l'AFITE, l'Agence de financement des infrastructures de transports de France. Or j'ai écrit à son président, M. Longuet, qui m'a répondu que son agence ignorait encore à ce jour la ventilation de ses recettes en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, et, qu'en conséquence, il ne déciderait de son projet de budget que le 7 décembre. Ce n'est pas très encourageant ! Je ne vois pas ce qu'il y aurait d'exceptionnel à ce que les infrastructures de transports en Corse reçoivent des fonds de cette

agence, puisque toutes les infrastructures de transports de France et de Navarre peuvent en bénéficier, et certaines en bénéficient d'ailleurs pour des montants significatifs.

Vous mentionnez aussi dans ce budget des crédits de l'Agence de l'eau dévolus au PEI de la Corse. J'ai écrit à l'Agence de l'eau, qui, elle, ne m'a pas répondu. Mais elle m'aurait écrit qu'elle intervient en Corse comme ailleurs, ni plus ni moins, et qu'il n'y a pas de crédits réservés. L'exceptionnalité du PEI résidait dans des moyens supérieurs aux crédits applicables ailleurs, pour rattraper le retard, et dans la LBU : en réalité, nous n'avons plus ni l'un ni l'autre.

Parmi les rapports, il y en a un qui vaut tout de même son pesant de plomb : c'est celui de M. Le Nay. Il écrit que « le PEI a connu un démarrage difficile – c'est bien de le reconnaître : le démarrage a duré cinq ans ! – justifiant l'instauration d'une ligne budgétaire unique destinée à accélérer la mise en œuvre des opérations programmées ». Jusque-là, c'est vrai. Mais il ajoute que, « depuis 2005, il semblerait que les paiements s'accroissent, traduisant ainsi la montée en puissance des réalisations concrètes du PEI ».

Non, ce ne sont pas les paiements qui s'accroissent, mais les impayés qui s'accumulent ! À force de promettre et de ne pas mettre en place les crédits de paiement – au bout du compte, des promesses et des AE, il faut payer quand même ! – vous avez placé bien des collectivités publiques en Corse, essentiellement des communes qui ont commencé, voire achevé des travaux sur la base d'une promesse écrite de l'État et d'un arrêté autorisant un début d'exécution, devant de gros problèmes de financement.

Les crédits de paiement inscrits pour 2007 ne suffiront pas à tenir les promesses de subvention notifiées pour la seule Haute-Corse. Je peux vous fournir les preuves qu'il y a pour plus de 8 millions d'euros de factures en souffrance. Certains ont commencé leurs travaux sur la base des lettres de notification de l'État : il n'y a pas d'arrêté de subvention à proprement parler, mais on les a autorisés expressément et par écrit à commencer les travaux. À ce stade, il devient ridicule de maintenir la fiction de ce programme exceptionnel. Il vaut peut-être mieux intégrer les quelques opérations qui bénéficieraient encore d'un quelconque soutien additionnel de l'État au titre du PEI dans le futur contrat de projet, qui, à mon avis, risque d'en avoir grand besoin.

Je vous ai entendu, monsieur le ministre, critiquer les contrats de plan. À bien des égards, vous avez raison. Mais je relève que, pour la Corse, ils ont bien mieux fonctionné que le PEI. Alors, si vous les jugez mauvais, que dire du PEI ?

On nous annonce que les sous de l'Agence de l'eau vont arriver mais, en fin de compte, que se passe-t-il ? Il n'y a pas de réalisation, pas de paiement ! Dans quelques mois, j'aurai beaucoup d'occasions de répéter mes critiques, mais je voudrais que l'on remédie à cette situation dès maintenant !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Monsieur Giacobbi, d'abord, je vous indique que ce n'est pas moi qui critique les contrats de plan, mais la Cour des comptes. Le Gouvernement ne fait que se conformer à ses observations en modifiant les politiques contractuelles.

**M. Paul Giacobbi.** Sur ce point, je vous approuve.

**M. Jean Launay.** C'est parce que vous ne les avez pas bien gérés que la Cour des comptes émet des critiques, monsieur le ministre !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** S'agissant de l'exécution du PEI, quarante-neuf projets, représentant un coût total d'opérations de 131 260 911 euros, ont été programmés au cours des trois premiers trimestres 2006. La participation de l'État a atteint 77 153 884 euros. Les paiements ont été effectués au rythme de la production des factures. Envoyez les factures, et on paye !

**M. Paul Giacobbi.** Il y en a pour 8 millions rien qu'en Haute-Corse ! Je vais vous les envoyer !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** N'oubliez pas de le faire !

Ces paiements s'élèvent à 10 411 523,48 euros. Les crédits alloués seront intégralement consommés en fin d'année.

**M. Paul Giacobbi.** Les crédits de paiement ? Il n'y en a pas !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Après un temps de latence dû au délai nécessaire pour préparer les dossiers et lancer les opérations, le PEI a atteint son rythme de croisière : la programmation, les engagements et les paiements s'effectuent aujourd'hui « au fil de l'eau ». Une difficulté technique subsiste s'agissant des programmes relatifs à l'eau. Elle a été portée à la connaissance du Premier ministre et est en cours de règlement. Les engagements comme les paiements interviendront dans les meilleurs délais.

Vous me demandez : comment se fait-il que les crédits soient réduits pour 2007 ? Eh bien, il n'y a pas de réduction. Au contraire, il y a une augmentation de 26 % des autorisations d'engagement, et de 12 % des crédits de paiement.

**M. Paul Giacobbi.** Il n'y a pas un sou !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** L'Agence de financement des infrastructures de transports de France prendra en charge, comme c'est son rôle, l'ensemble des crédits d'investissement routiers, ferroviaires et portuaires.

**M. Paul Giacobbi.** Mais non ! J'ai la lettre de M. Longuet !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Ils seront rattachés au PEI par voie de fonds de concours à hauteur de 68,9 millions d'euros en autorisations d'engagement, de 18,2 millions d'euros en crédits de paiement. De même, différents opérateurs – ADEME, CNDS, ANRU –...

**M. Paul Giacobbi.** Et le loto aussi !...

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** ... contribueront au PEI pour un montant de 13 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

**M. Paul Giacobbi.** Comme partout en France !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Ne me dites pas cela, monsieur Giacobbi, parce que plus de 80 millions d'euros d'engagements de l'État en 2007 pour la Corse, c'est vingt-cinq fois plus que la moyenne nationale pour une population de 200 000 habitants ! Voilà la réalité des engagements du Gouvernement en 2007 pour la Corse ! Ces engagements seront respectés...

**M. Paul Giacobbi.** Il n'y a pas d'argent !

**M. Augustin Bonrepaux.** Vous savez bien qu'il n'y a pas de crédits, monsieur le ministre !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** ... et permettront la montée en puissance des différentes réalisations concrètes du PEI.

Par ailleurs, le Gouvernement, contrairement à ce que vous dites, travaille activement à la préparation de la deuxième convention d'application du PEI. Celle-ci s'ajoutera au contrat de projet État-région 2007-2013, lequel, contrairement à ce que vous laissez entendre, ne se substituera donc pas au PEI.

**M. le président.** La parole est à M. Jean Launay, pour poser la question de M. Jean-Pierre Dufau.

**M. Jean Launay.** Monsieur le ministre délégué au tourisme, Jean-Pierre Dufau m'a demandé de poser sa question, à laquelle je m'associe. Il souhaite vous interroger sur les engagements de l'État relatifs à l'apurement des crédits de paiement prévus dans les contrats de plan État-région, et sur les orientations, à ce jour inquiétantes, du Gouvernement concernant les contrats de projet État-région sur la période 2007-2013. Il souhaite également appeler votre attention sur le volet social du tourisme, quand près de 40 % de nos compatriotes ne partent pas en vacances faute de moyens financiers.

Vous avez répondu à une question sur l'absence de crédits significatifs affectés à l'aide à la modernisation des structures d'accueil du tourisme associatif. Nous vivions très mal la diminution de cette aide car c'était pour nous une piètre façon de célébrer le soixante-dixième anniversaire des congés payés de 1936. Il faut sortir les associations de leurs difficultés, elles qui ont engagé des programmes de rénovation sur la base des engagements qui avaient été pris à leur égard par l'État et qui n'ont pas été tenus. Êtes-vous prêt, monsieur le ministre, à impulser fortement le Gouvernement pour que les crédits de ce type d'action soient présents dans les contrats de projet ?

Enfin, vous avez tout à l'heure répondu à la question de François Sauvadet sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics en nous laissant penser que vous croyiez une ouverture toujours possible. Mais vous avez un homonyme dans ce gouvernement, et une dépêche de l'AFP vient de tomber : elle nous confirme que le décret sera publié avant la fin de la semaine, rejetant les adaptations géographiques et les dérogations. Alors, quelle est véritablement votre position ? Ne laissez surtout pas croire à tous les professionnels de l'industrie touristique qui sont inquiets et vous interpellent, que vous pourrez changer quoi que ce soit en la matière.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué au tourisme.

**M. le ministre délégué au tourisme.** Monsieur Launay, les dettes des contrats de plan État-région s'élèvent à plus de 16 millions d'euros. J'ai rappelé que nous avons inscrit, dans le budget 2007, 8 millions d'euros, ce qui devrait donc nous permettre de payer immédiatement la moitié de cette somme. J'espère que, courant 2007, nous pourrons, peut-être sous forme d'une décision modificative, arriver à les solder complètement.

Pour ce qui concerne les contrats de projet, j'ai également rappelé que nous avons réussi à remettre en selle le tourisme. Et nous avons déterminé trois axes d'intervention : l'outil statistique pour favoriser le développement touristique ; l'aide à la mise en place des grands sites de tourisme durable,

notamment par des projets de voies vertes, de véloroutes ; le tourisme social, en insistant sur la consolidation de l'hébergement social.

Vous avez évoqué également les associations, qui sont des opérateurs sur lesquels nous nous appuyons depuis un certain temps pour lancer des opérations, notamment de vacances pour les seniors. Il est vrai qu'actuellement, beaucoup d'associations se trouvent en difficulté. Mais ce n'est pas de notre fait. Je rappelle que les financements sont présents, mais que des difficultés administratives nous empêchent de procéder aux paiements. Pendant plus de vingt ans, l'ANCV a pu mobiliser des crédits sans tenir compte de la situation juridique de ceux qui les distribuaient ou les recevaient. Aujourd'hui, nous sommes soumis au contrôle du contrôleur d'État, et obligés, pour éviter les prises illégales d'intérêt, de respecter certaines règles. Des discussions sont en cours, et nous attendons que le décret organisant le fonctionnement du nouveau pôle social soit publié d'ici à la fin de l'année pour pouvoir renégocier avec ces associations. Elles sont au courant, nous travaillons avec elles pour régler ces problèmes.

Enfin, vous avez évoqué la question du tabac. Dans ma précédente réponse, je n'ai pas du tout voulu laisser croire que j'étais en mesure de changer quoi que ce soit. J'ai simplement donné ma position personnelle, en rappelant que, pour le milieu rural, les lieux où l'on peut encore fumer sont des lieux de vie dont le maintien me paraît indispensable, et qu'il fallait faire attention à ne pas casser des éléments d'attractivité. Mais la solidarité gouvernementale est entière à ce sujet.

**M. le président.** Nous en revenons aux questions du groupe UDF.

La parole est à M. Michel Hunault.

**M. Michel Hunault.** Avant de poser ma question, je voudrais saluer, monsieur le ministre, votre politique volontariste en matière d'aménagement du territoire. Vous savez combien, dans la région de l'Ouest, Olivier Guichard avait œuvré à lancer cette politique. Et quant à vous, j'ai en mémoire votre combat – qui n'était pas gagné d'avance – pour l'éligibilité du territoire national aux fonds européens. Vous avez mis en œuvre les pôles de compétitivité et, au regard de leur succès, lancé les pôles d'excellence rurale, qui permettent à l'ensemble du territoire de bénéficier d'une aide de l'État. Soyez-en remercié.

À ce sujet, je voudrais appeler votre attention sur la candidature du syndicat mixte du pays de Châteaubriant, qui a répondu à l'appel de projets pour les pôles d'excellence rurale. Cette candidature s'inscrit dans une démarche de développement durable et de préservation de l'environnement, mais aussi dans le prolongement des contrats de territoire conclus, dans le cadre d'une politique intercommunale, avec la région des pays de la Loire et le département de Loire-Atlantique.

Elle a pour objectif, à l'échelle du pays de Châteaubriant, la création d'une technopole environnementale comme outil de développement économique et de création d'emplois. Ce projet, axé sur la valorisation des bio-déchets agricoles et industriels, des sous-produits et des graisses animales, vise à favoriser la recherche et la création d'activités nouvelles, ainsi que la création d'une véritable pépinière d'« éco-entreprises » autour, notamment, de la filière des biocarburants et de la valorisation d'huiles végétales.

Par ailleurs, l'implantation d'une plateforme multiservices, le développement de l'équipement en chaudières collectives et la création d'une plateforme de compostage viendront utilement compléter ces activités et contribuer à la protection de l'environnement.

Monsieur le ministre, au regard de tous ces éléments et de l'impact positif que pourrait avoir la technopole environnementale en termes de développement durable, quelles suites comptez-vous donner à la candidature du pays de Châteaubriant à l'appel à projets de pôle d'excellence rurale ? Vous avez indiqué tout à l'heure, en répondant à certains de mes collègues, que le Gouvernement allait se prononcer le 7 décembre prochain. Vous avez par ailleurs déjà annoncé que 200 pôles seraient labellisés et les crédits allongés : c'est donc avec espoir que je vous pose cette question.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Je remercie M. Hunault de ses propos. Je partage ses convictions en matière d'aménagement du territoire, et je salue le dynamisme qui l'anime, ainsi que les élus de sa circonscription de Loire-Atlantique, notamment le maire de Châteaubriant.

Le projet de pôle d'excellence rurale qu'il vient d'évoquer est un symbole. D'aucuns ont prétendu que notre politique délaissait les territoires essentiellement ruraux : cet exemple, parmi d'autres, prouve au contraire notre volonté de leur apporter des réponses en matière de développement économique. Ce projet concerne en effet une zone très rurale du département de la Loire-Atlantique : le canton de Saint-Julien-de-Vouvantes est d'ailleurs classé en zone de revitalisation rurale.

Le projet du pays de Châteaubriant s'inscrit selon moi dans une logique de développement durable réellement créatrice d'emplois. Inventorions-en les actions programmées, en nous demandant si elles seraient envisageables sans les pôles d'excellence rurale : création d'une unité de méthanisation des bio-déchets agricoles et industriels ; création d'une unité de valorisation des sous-produits et des graisses animales ; développement de la filière bois-énergie avec, d'une part, une plateforme multiservices regroupant des activités de stockage, de transformation, de distribution, et de l'autre, un soutien à l'investissement en matière de chaudières à bois collectives ; développement de la filière des biocarburants s'appuyant sur la mise en place d'une filière courte de production d'huile végétale brute au moyen d'une unité de trituration d'oléagineux ; création enfin d'un incubateur et d'une pépinière d'« éco-entreprises », afin de valoriser l'accueil et l'accompagnement de créateurs d'entreprise dans le domaine de l'environnement.

À lire ce dossier, ce sont entre vingt et trente-cinq emplois, et vraisemblablement sept à huit entreprises qui seront créés : l'exemple est éloquent. Au 1<sup>er</sup> janvier dernier, le concept des pôles d'excellence rurale n'existait pas. Lors du premier appel à projets, 176 – sur les 323 présentés – ont été labellisés, auxquels vont s'ajouter 200 projets supplémentaires. À l'instar du futur pôle du pays de Châteaubriant, sans lequel les emplois et les entreprises que j'évoquais n'eussent pas été créés, beaucoup d'autres territoires en difficulté vont pouvoir accueillir, dans les mêmes conditions, des activités que l'on n'imaginait même pas il y a seulement un an et demi !

Au total, avec 400 pôles, 210 millions d'euros investis par l'État, l'effet de levier engendré par la contribution des collectivités locales et le décroïsonnement de la ruralité

grâce à l'action des acteurs privés ou associatifs, c'est près de 1,2 milliard d'euros d'investissements que nous allons générer dans des territoires ruraux parmi les plus défavorisés de notre pays, ce qui permettra d'y créer quelque 25 000 emplois. Ceux qui, depuis le début de la soirée, répètent que nous n'avons cessé d'appauvrir les territoires ruraux ou de favoriser les riches au détriment des pauvres, feraient mieux de méditer ces chiffres : si, il y a un an, on les avait annoncés à la ruralité française, on ne nous aurait peut-être pas crus.

Je porterai avec Dominique Bussereau, qui coprésidera à mes côtés le comité de sélection le 7 décembre prochain, un regard particulièrement attentif sur la candidature qu'a évoquée M. Hunault. Elle montre en tout cas que cette ruralité-là représente un véritable avenir pour notre pays.

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Folliot.

**M. Philippe Folliot.** Chacun connaît les premiers mots de cette chanson de Luis Mariano que l'on entonne dans notre cher Sud-Ouest à l'occasion d'un moment de convivialité ou d'une troisième mi-temps de rugby : « Il est un coin de France où le bonheur fleurit. » Ne faudra-t-il pas, dans la région du contrefort sud du Massif central, avec ses piémonts constitués des monts de Lacaune et du secteur réalmontais, conjuguer un jour cette phrase au passé ?

Au cours des décennies, ce territoire a pourtant su relever des défis, notamment en ce qui concerne la structuration d'une activité économique particulièrement dynamique. J'en veux pour preuve la salaison dans le secteur de Lacaune, la filière du granit – qui offre ses pavés aux Champs-Élysées – dans celui du Sidobre, la filière bois, particulièrement active dans la région de Brassac, l'élevage avec la filière ovine laitière – une partie de la production du lait de brebis étant destinée au fromage de Roquefort –, sans parler du secteur social et du tourisme : vous avez d'ailleurs eu, monsieur le ministre délégué au tourisme, l'occasion de vous en rendre compte il y a un peu plus d'un an.

Ces différentes activités se sont développées sans aucune aide de l'État, et indépendamment de toute stratégie d'aménagement du territoire : c'est la volonté des hommes et des femmes qui y habitent de prendre leur destin en main qui a permis leur épanouissement. Si nous avons maintenu dans la loi l'objectif fixé en 1995, qui voulait qu'en 2015 chaque partie du territoire national se situe à moins de cinquante kilomètres, ou moins d'une demi-heure, d'une autoroute, d'un aéroport international ou d'une gare TGV, le territoire dont je viens de parler serait peut-être la dernière zone blanche de notre pays.

Ces derniers mois, un projet de pôle d'excellence rurale a été mis sur pied dans le secteur du Sidobre et une maison des services publics exemplaire a été ouverte à Lacaune. Un projet est également en cours pour le sud du pays de l'Albigeois, qui concerne trois communautés de communes.

Je voudrais cependant, monsieur le ministre, vous poser une question précise. Quand un territoire tel que celui du secteur réalmontais, qui a fait preuve d'un dynamisme économique exceptionnel, voit s'ajouter à son enclavement physique une desserte particulièrement déficiente en matière d'Internet à haut débit, de téléphonie mobile et demain de TNT, cela pose problème. Les opérateurs de téléphonie mobile affirment, dans leurs publicités, que 99 % de la population française est couverte par leur réseau : *quid* du 1 % restant ? Telle est la situation où nous sommes.

Je termine, monsieur le président, en prenant l'exemple emblématique de Ferrières, où un projet de pôle culturel relatif au protestantisme est en cours : cette commune ne dispose ni de l'Internet à haut débit, ni de la téléphonie mobile, ni de la TNT. Et je ne citerai pas les communes de Sénaux, de Roumegoux ou du Margnès...

**M. le président.** Si vous citez toutes les communes de votre circonscription, monsieur Folliot, on va y passer la nuit ! Veuillez conclure.

**M. Philippe Folliot.** Pour les communes de ce secteur et ses habitants, l'attente est forte et j'aimerais savoir, monsieur le ministre, comment vous entendez y répondre.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Vous êtes, monsieur Folliot, un bon défenseur de votre circonscription ! Je ne vais pas revenir sur le programme de couverture NTIC : toutes les communes de France y auront accès d'ici à la fin de 2007. Dans le Tarn, 25 communes ont en effet été recensées en zone blanche ; elles bénéficieront de cette couverture d'ici à la fin du premier semestre prochain.

Il est vrai néanmoins que, dans le recensement de 2005, quelques-unes des 3 000 communes situées en zone blanche ont été laissées de côté,...

**M. Philippe Folliot.** Dont Ferrières !

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** ... dont Ferrières, en effet.

C'est pourquoi j'ai décidé, en accord avec l'assemblée des départements de France et les opérateurs, de mettre à jour la liste des zones bénéficiant de ce plan dès lors qu'elles en respectent les critères. Une circulaire en ce sens a été adressée aux préfets le 28 octobre dernier. Cette démarche devrait permettre d'intégrer la commune de Ferrières, et de la faire ainsi bénéficier de la couverture en téléphonie mobile grâce au système d'itinérance, lequel permet à un opérateur d'assurer, pour le compte de deux autres, la connexion pour l'ensemble des abonnés.

**M. le président.** Pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire, la parole est à M. Jean-Pierre Decool.

**M. Jean-Pierre Decool.** Ma question s'adresse à M. Christian Estrosi, ministre chargé de l'aménagement du territoire. L'accès au haut débit est devenu un critère déterminant, au même titre que l'offre de services publics, pour tous ceux qui souhaitent s'installer dans une commune. Alors que la connexion Internet haut débit est un facteur de compétitivité des territoires ruraux, on y trouve encore de nombreuses zones blanches. Je pense en particulier à trois communes de ma circonscription, Buysscheure, Millam et Nordpeene. Elles ne sont pas isolées géographiquement mais leur taux d'éligibilité à l'ADSL n'est que de 50 %, contre plus de 98 % pour toutes les autres communes de Flandre. Vous pouvez comprendre le sentiment d'injustice ressenti par leurs habitants.

Pour résorber ces inégalités, de nombreuses initiatives existent déjà, mais elles ont de vraies limites. Tout d'abord, l'Autorité de régulation et le Gouvernement encouragent les collectivités à devenir opérateurs de réseaux ; cela leur est possible grâce à la loi sur la confiance dans l'économie numérique, votée en juin 2004. Dans ce cas, les acteurs locaux financent les projets à hauteur de 30 à 70 %, ce qui est une nouvelle dépense pour ces collectivités. Pour les y aider, le plan de couverture en haut débit pour les zones rurales a été approuvé le 11 juillet 2006. Ce plan consiste à

soutenir dès 2007 les collectivités qui ne seraient pas encore couvertes par l'ADSL ou les technologies alternatives, le Wimax par exemple. Le financement apporté par l'État est annoncé comme très significatif, allant de 50 à 80 %. Je souhaiterais savoir où en est la mise en place du comité de pilotage régional et à quelle échéance nos communes pourront être intégrées à ce plan.

Enfin, monsieur le ministre, il m'apparaît indispensable, à ce niveau de la réflexion, d'inviter la puissance publique à aller là où le marché ne va pas. En ce sens, pourrions-nous considérer l'accès à l'Internet haut débit comme relevant d'une mission de service public ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Oui, monsieur Decool, je considère l'accès à l'ADSL comme une mission de service public. Lorsque vous me demandez si la collectivité ou l'État doit intervenir là où l'opérateur ne va pas, je vous réponds également oui. Si tel n'était pas le cas, d'ailleurs, vous imaginez bien que nous n'aurions pas aujourd'hui 98 % de foyers ayant accès à l'ADSL, car les opérateurs n'ont pas choisi spontanément de les atteindre. Grâce à l'intervention de l'État, là où nous étions en 2002 à 50 %, nous sommes aujourd'hui à 98 %, ce qui n'est pas loin de 100 %. Mais je veux que nous allions jusqu'à 100 % de foyers équipés !

Pour cela, je le redis, deux licences Wimax ont été accordées à chaque région. Un état des lieux doit nous permettre d'ici peu de savoir quelles sont les dernières communes – 3 500 environ, selon moi – qui n'ont pas accès à l'ADSL, malgré l'utilisation du Wimax en complément de la fibre optique. Mon ministère débloquera alors à leur intention une subvention prise sur un fonds de 10 millions d'euros et pouvant couvrir jusqu'à 80 % des frais pour les communes les plus économiquement faibles. Sachant que le coût moyen du raccordement est de 10 000 euros, ces communes auront droit à une aide pouvant aller jusqu'à 8 000 euros.

Quel est le calendrier prévu pour cela ? D'ici au premier semestre 2007, la subvention sera accordée d'après le recensement effectué par les préfets avant la fin de l'année. Les comités de pilotage régionaux ont été mis en place sous l'égide des préfets. Dans le Nord-Pas-de-Calais une première réunion a été organisée le 9 novembre ; une seconde est programmée le 27. Au terme de cette réunion, nous disposerons du recensement total des communes restant isolées dans votre région, ce qui nous permettra, dès le premier semestre 2007, de répondre à la demande des maires et de leur attribuer leur subvention.

**M. le président.** La parole est à M. Philippe-Armand Martin.

**M. Philippe-Armand Martin.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le tourisme de terroir est reconnu et fortement apprécié. Source de vitalité et de dynamisme en zone rurale, il contribue largement non seulement à l'économie de nos campagnes mais également à la revalorisation de l'image de nos terroirs, auprès de nos concitoyens comme des touristes étrangers qui recherchent, en visitant notre pays, les différentes expressions de l'art de vivre français.

Ce tourisme s'appuie en partie sur les AOC internationalement connues : les exemples sont nombreux et révèlent aux yeux du public cette diversité qui fait notre richesse. Je

citerai le champagne, l'armagnac, le brie de Meaux, le beurre d'Isigny, l'ossau-iraty, le chapon de Bresse, les lentilles vertes du Puy...

**M. le président.** N'en rajoutez pas, monsieur Martin !

**M. Philippe-Armand Martin.** Il va sans dire que ce tour de France est une preuve du dynamisme économique de notre pays, qui sait allier tradition et modernité. Car ces AOC génèrent un ensemble d'activités annexes et des créations d'emplois, permettant ainsi à de nombreuses régions de participer activement à la vitalité économique et sociale du pays. Le tourisme de terroir participe à l'aménagement du territoire, grâce notamment à la création d'hôtels, de restaurants, de centres d'activités, qui sont autant de sources de richesse.

Mais pour maintenir cette économie, il faut continuer d'accroître la fréquentation touristique par l'adaptation de l'offre à la demande des touristes, dans le respect d'une démarche qualité.

Quelles actions entendez-vous mener, monsieur le ministre du tourisme, afin de garantir le succès de cette forme de tourisme, synonyme de créations d'emplois, d'ouverture sur le monde et de sauvegarde de notre identité ?

Quels moyens de communication allez-vous mettre en place afin de faire connaître ce tourisme que l'on pourrait appeler agricole, de plus en plus apprécié tant par les Français que par les touristes étrangers ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué au tourisme.

**M. le ministre délégué au tourisme.** Monsieur Martin, votre question me permet de rappeler les différentes actions que nous menons pour valoriser le tourisme de terroir et qui visent à mettre en valeur les produits régionaux et le patrimoine culinaire français. À cet égard, il convient de préciser que la mise en valeur des produits régionaux constitue un thème fort des engagements nationaux du plan qualité tourisme, et que certaines de nos têtes de réseaux, par exemple les Cuisineries gourmandes, y sont très attachées. J'aurai d'ailleurs l'occasion demain, lors d'une conférence de presse, de lancer une campagne de promotion de la marque Qualité Tourisme, en direction à la fois du grand public et des professionnels.

Je m'arrêterai ici sur trois actions qui méritent plus particulièrement d'être soulignées. La première concerne les sites remarquables du goût. Mon ministère, outre un effort de réflexion, participe financièrement à hauteur de 20 000 euros à la mise en place de ces sites, qui visent à promouvoir des produits reconnus et associés à un environnement lui-même généralement remarquable, comme, entre autres, le chasselas de Moissac, le châteauneuf-du-pape et tous les produits que vous venez de citer.

Le tour de France des traditions culinaires constitue une deuxième action. Le ministère la finance, là encore, à hauteur de 20 000 euros. Cette association, initiée à l'origine par les Cuisineries gourmandes, a pour but de promouvoir des produits, des techniques et, bien entendu, les hommes qui les mettent en œuvre et les font vivre ; il s'agit à terme de créer un conservatoire des traditions culinaires.

Enfin, une dernière action, tout aussi importante, consiste à inscrire le patrimoine culinaire et gastronomique français sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le projet est à l'étude.

Le tourisme de terroir est donc, vous le voyez, un secteur qui nous tient à cœur. C'est la carte de visite de la France, et nous nous efforçons par conséquent de le promouvoir par différents moyens.

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Bobe.

**M. Jacques Bobe.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, dans le cadre du 12<sup>e</sup> contrat de plan, la route Centre-Europe-Atlantique et la ligne à grande vitesse Sud-Europe-Atlantique ont été considérées comme grands axes de communication nationaux, routier pour l'une, ferroviaire pour l'autre.

Concernant la RCEA d'abord, cet itinéraire constitue dans notre pays, de Chalon-sur-Saône et Mâcon jusqu'en Charente-Maritime, un axe de circulation transversal de plus en plus fréquenté, en particulier par les poids lourds qui relient la péninsule ibérique, l'Est de la France et l'Europe centrale.

Un certain nombre de tronçons s'étendent sur deux fois deux voies. Néanmoins, les travaux restant à effectuer pourraient s'échelonner jusqu'en 2020, si l'on se réfère au rapport d'audit sur les grandes infrastructures. Or les schémas de services collectifs de transport d'avril 2002 ont confirmé le statut de grande liaison interrégionale d'aménagement du territoire à deux fois deux voies de la RCEA, qui relie la façade atlantique à la Saône, la Suisse et l'Italie. À ce jour, sur les 600 km que compte l'itinéraire, environ 200 km ont été aménagés. Compte tenu de la croissance exponentielle du trafic, nous avons des raisons de nous inquiéter du rythme de réalisation des travaux.

Pourriez-vous nous indiquer, monsieur le ministre, alors que les contrats de projet vont remplacer les contrats de plan, quels sont les objectifs du Gouvernement concernant l'aménagement de cet itinéraire, tant en termes de calendrier que de priorités et de financements retenus pour la réalisation des différentes sections de la RCEA ?

Concernant la LGV Sud-Europe-Atlantique, ensuite, cette ligne qui doit relier Paris à l'Espagne par Tours et Bordeaux ne connaît qu'un début d'exécution, à savoir Paris-Tours. Les travaux concernant le barreau Bordeaux-Angoulême devraient être engagés vraisemblablement en 2008.

Sachant combien il est important de réduire le temps de trajet entre Paris et la péninsule ibérique, et à quel point il est urgent de libérer l'ancienne ligne Paris-Bordeaux-frontière espagnole pour l'affecter au fret de marchandises, pourriez-vous nous indiquer, monsieur le ministre, le calendrier prévu pour les travaux concernant les liaisons Tours-Angoulême, d'une part, et Bordeaux-Hendaye, d'autre part, ainsi que les modalités de financement retenues ?

Je vous en remercie, en vous félicitant pour la politique d'aménagement du territoire moderne que vous conduisez avec beaucoup de dynamisme.

**M. le président.** Après une telle conclusion, monsieur le ministre délégué au tourisme, vous ne pourrez qu'apporter des réponses positives.

**M. le ministre délégué au tourisme.** Monsieur le député, je vais transmettre vos félicitations au ministre responsable de l'aménagement du territoire. (*Sourires.*) Pour répondre en lieu et place de Dominique Perben, je vous indique d'abord que, pour la RCEA, notre objectif est l'aménagement de deux fois deux voies en Charente, sur les 113 kilomètres qui séparent Cognac d'Étagnac ; 40 kilomètres sont d'ores et déjà en service, soit 35 % de l'itinéraire.

Cet aménagement sera complété d'ici à la fin de l'année par la mise en service de la déviation de Jarnac. Pour la suite, la partie Est de la RCEA en Charente mérite une attention particulière, compte tenu du fort trafic de poids lourds. Les travaux préparatoires de la déviation de La Rochefoucauld – sur 7 kilomètres – à l'est d'Angoulême débiteront dans quelques jours ; la déviation de Chabonais devrait s'inscrire comme l'une des priorités dans les futurs programmes de développement et de modernisation d'itinéraire de la RCEA. Enfin, les autres sections restant à aménager, c'est-à-dire la déviation de Cognac, la section Malvieille-Hiersac, la deuxième phase de La Vigerie-Angoulême et la section La Péruse-Roumazière, constitueront d'autres priorités à traiter dans ce cadre.

Il ne faut pas non plus oublier la RN 10, qui constitue l'autre axe important de votre département. Une large part de l'élargissement à deux fois deux voies est déjà réalisée, mais l'achèvement de cet aménagement devra également être examiné très attentivement dans les futurs PDMI.

S'agissant de la LGV Sud-Europe-Atlantique, le projet, d'un montant total de près de 5 milliards d'euros, doit être réalisé sous la forme d'une concession d'infrastructures sur la totalité du tracé, de Tours à Bordeaux. La procédure de mise en concession, complexe et inédite pour un projet de cette ampleur, est en cours de préparation ; le décret relatif aux PPP dans le domaine ferroviaire doit d'ailleurs être signé prochainement.

Les discussions se poursuivent avec les collectivités territoriales sur le financement du concours public nécessaire au projet, et Dominique Perben doit prochainement réunir à nouveau les présidents de région concernés.

Pour la phase 1, d'Angoulême à Bordeaux, la DUP est acquise depuis le 20 juillet dernier ; les études se poursuivent, et les acquisitions foncières d'opportunité doivent débiter rapidement.

Pour la phase 2, de Tours à Angoulême, les études d'avant-projet sommaire sont achevées, ainsi que la consultation formelle des élus, collectivités et associations intéressés. Le rapport du préfet coordonnateur doit être transmis au ministre dans les prochaines semaines.

Telles sont les réponses que je puis vous apporter, monsieur le député.

**M. le président.** La dernière question revient au groupe socialiste.

La parole est à M. Jean Launay.

**M. Jean Launay.** Ma question s'adresse également à M. le ministre délégué au tourisme.

La France est-elle la première destination touristique au monde ? Depuis longtemps, nous savons que c'est vrai si l'on comptabilise les visiteurs qui ne passent qu'une nuitée sur notre territoire. Nous savons aussi que l'enjeu est bien d'accroître notre capacité collective à prolonger, au-delà de quatre nuits, les moyens séjours.

Je ne reviendrai pas sur les préoccupations de l'Union nationale des associations de tourisme, relayées par Marie-Françoise Pérol-Dumont, et auxquelles vous avez répondu, monsieur le ministre. Je vous poserai pour ma part trois questions simples.

Quelles mesures concrètes envisagez-vous pour redonner aux voyageurs le goût et le plaisir de séjourner dans les hôtels français ? Quels moyens entendez-vous mettre en œuvre pour soutenir, conseiller, orienter et informer les

professionnels de l'hôtellerie pour leur permettre d'adapter leurs équipements aux attentes de la clientèle ? Comment envisagez-vous, enfin, de réactualiser les normes hôtelières et mettre les systèmes de certification en adéquation avec les attentes des touristes d'affaires et de loisir ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué au tourisme.

**M. le ministre délégué au tourisme.** Même si un touriste ne fait que passer une nuit sur notre territoire, c'est ce mode de calcul qui permet de le comptabiliser. Reconnu par tous, et notamment par l'Organisation mondiale du tourisme, il atteste le chiffre de 76 millions de touristes, que j'ai annoncé tout à l'heure.

Pour redonner aux touristes le goût et le plaisir de séjourner dans nos hôtels, nous disposons d'une série de mesures, dont la mesure phare est le plan qualité tourisme, que nous sommes en train de développer. La concurrence avec les autres destinations est en effet très rude et, pour lutter efficacement, il faut mettre en avant la qualité. J'aurai l'occasion de proposer demain une autre phase de ce plan, qui consiste à mener une campagne en direction du grand public et des professionnels pour rendre le produit français plus lisible.

Pour soutenir, conseiller, orienter et informer les professionnels, il faut s'appuyer sur les chambres de commerce et sur les différentes actions que nous menons, comme les conventions que nous signons avec les têtes de réseaux. Au moment où je vous parle, plus de 2 250 professionnels de l'hôtellerie les ont signées et respectent des critères de qualité rigoureux.

Par ailleurs, la direction du tourisme a commencé à travailler sur les normes hôtelières, qui datent d'une trentaine d'années. Elle a constitué un groupe de travail qui se réunira encore deux fois avant la fin de l'année pour revoir le classement des hôtels en fonction de normes modernes qui doivent répondre aux exigences de la clientèle d'aujourd'hui.

**M. le président.** Nous avons terminé les questions.

#### Mission « Politique des territoires »

**M. le président.** J'appelle les crédits de la mission « Politique des territoires », inscrits à l'état B.

#### ÉTAT B

**M. le président.** Sur l'état B, je suis saisi d'un amendement n° 202 rectifié.

La parole est à M. William Dumas, pour le soutenir.

**M. William Dumas.** Cet amendement vise à augmenter de 5 millions d'euros les crédits du programme « Aménagement du territoire » et à diminuer ceux du programme « Information géographique et cartographique ». Il ne s'agit pas de priver ce dernier de ses moyens, mais de tenir compte des ressources dont dispose l'IGN, et en particulier de ses fonds propres, qui sont importants. Il est important, par ailleurs, de donner la priorité au programme « Aménagement du territoire » au sein de la mission « Politique des territoires ».

Je profite de la défense de cet amendement pour exposer quelques remarques plus générales relatives à la politique d'aménagement du territoire que vous conduisez, monsieur

le ministre, avec votre majorité. Ce qui la caractérise, c'est la disparition de la notion de péréquation entre les territoires au profit de la concurrence, au motif de la compétitivité.

**M. Michel Bouvard.** Quel rapport avec l'amendement ?

**M. William Dumas.** Malgré ce que vous avez dit tout à l'heure, je crains que cela n'ait pour conséquence que les territoires les plus défavorisés ne seront pas soutenus par les plus riches. Vous allez encourager une France des territoires à plusieurs vitesses où seuls les plus riches seront représentés...

**M. le président.** Monsieur Dumas, vous présentez un amendement pour recommencer la discussion générale. Ce n'est guère correct. Vous auriez pu poser une question.

**M. William Dumas.** Les 5 millions d'euros que je propose de transférer seront très utiles pour la couverture des zones blanches. Mon département du Gard consacra 7 millions entre 2006 et 2007 à résorber les siennes. Récemment, des villages cévenols ont connu des pannes de téléphones filaires : les téléphones mobiles ne passant pas, de nombreuses personnes âgées se sont retrouvées, dans ces petits hameaux, sans aucun moyen de communication en cas de problème. Voilà pourquoi nous proposons de transférer ces 5 millions.

Vous prétendez être, monsieur le ministre, un ardent défenseur de la ruralité et de la montagne. Je veux bien vous croire, mais quand je vois ce qui se passe aujourd'hui, que ce soit pour La Poste, pour le téléphone et demain pour l'électricité, je suis inquiet pour ce qui est des réseaux et de l'accès à l'électricité dans nos petits villages cévenols.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

**M. Louis Giscard d'Estaing, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.** La commission n'a pas examiné cet amendement, mais je ferai deux remarques.

S'agissant du FNADT, qui est principalement concerné par cet amendement, le ministre a apporté tout à l'heure la meilleure des réponses en soulignant les efforts considérables engagés par le Gouvernement pour abonder le FNADT en crédits de paiement. Par conséquent, votre demande, monsieur le député, a été non seulement prise en compte, mais elle a reçu une réponse.

En ce qui concerne l'Institut géographique national, je m'en réfère à l'excellente intervention de notre collègue Dominique Caillaud : s'il était apparu qu'on pouvait faire 5 millions d'économies sur l'IGN, ceux qui s'intéressent de près à cet institut, ici ou en commission, auraient eux-mêmes déposé un tel amendement !

Pour ces deux raisons, je ne peux qu'émettre un avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre délégué au tourisme.** Défavorable également.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 202 rectifié.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je suis saisi d'un amendement n° 169.

La parole est à M. le rapporteur spécial, pour le tourisme.

**M. Pascal Terrasse, rapporteur spécial, pour le tourisme.** Cet amendement, adopté à l'unanimité par la commission des finances, vise à répondre à la fois aux objectifs d'aménagement du territoire et de modernisation des équipements du tourisme social. Monsieur le ministre délégué au tourisme, vous l'avez rappelé dans vos diverses interventions, un programme de consolidation des équipements du tourisme social a été mis en place pour la période 2002-2006. Ce plan prévoyait un financement de 27,44 millions d'euros sur le budget du tourisme, complété par une dotation de 9,15 millions d'euros provenant du FNADT. Fin 2005, à un an de l'échéance prévue pour sa réalisation, les subventions accordées sur le budget du tourisme n'atteignaient que 44 % du montant programmé. Or, depuis la loi de finances pour 2005, aucun crédit nouveau n'a été inscrit au programme « Tourisme ». C'est pourquoi le Gouvernement a recherché une nouvelle voie de financement en mobilisant notamment une partie des excédents de l'Agence nationale pour les chèques vacances. Un fonds de concours avait été créé à cet effet, mais le montage de la dotation n'a pas été finalisé et le ministre délégué reste redevable de 11,2 millions d'euros, dont 4,9 millions correspondant à des factures qu'il n'a pu honorer.

Comme l'a souligné Jean Launay, il résulte de ces blocages une situation catastrophique pour les associations qui ont lancé des programmes de rénovation sur la base des engagements pris à leur égard. Nombreuses sont celles qui se trouvent mises en péril, du fait que les équilibres financiers ne sont pas atteints. Le présent amendement, qui a été débattu en commission des finances, vise donc à répondre à cette urgence. Michel Bouvard en avait déposé un autre, mais nous sommes tombés d'accord sur le principe de récupérer les sommes manquantes, à savoir 4,9 millions d'euros.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Louis Giscard d'Estaing, rapporteur spécial.** La commission a adopté cet amendement pour les raisons qui viennent d'être rappelées par l'un de ses auteurs – mais peut-être Michel Bouvard souhaitera-t-il compléter ces informations.

Cela étant, je fais observer que ces 4,9 millions d'euros sont prélevés sur les programmes d'intervention territoriale de l'État. Or, monsieur Terrasse, ce prélèvement risque de se faire au détriment de l'un de ces programmes, par exemple le programme exceptionnel d'investissement en faveur de la Corse, ce qui irait à l'encontre des souhaits exprimés par M. Giacobbi. Je ne pense pas non plus que votre objectif consiste à mettre en difficulté le plan gouvernemental sur le Marais poitevin, qui intéresse la région Poitou-Charentes.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Monsieur Bouvard et monsieur Terrasse, le Gouvernement partage vos préoccupations quant aux difficultés de paiement du programme « Tourisme ». Si ce n'est pas M. Bertrand qui répond, c'est parce qu'il y a une règle, que je rappelle à chacun : c'est le ministère qui doit être prélevé qui donne son avis ! Mais je suis totalement solidaire de Léon Bertrand.

J'appelle cependant votre attention, monsieur le rapporteur et monsieur Bouvard, sur deux points.

D'abord, le Gouvernement ne croit pas qu'il soit nécessaire de transférer des autorisations d'engagement vers le programme « Tourisme », car cela ne résoudrait rien la crise de paiement de ce programme. En revanche, ces autorisations d'engagement sont nécessaires au PITE, le

programme « Interventions territoriales de l'État ». D'autre part, plusieurs actions du PITE connaissent déjà des retards de paiement qu'il ne serait pas raisonnable d'aggraver.

C'est pourquoi je vous propose, au nom du Gouvernement, un amendement n° 256, inspiré du vôtre, qui transfère des crédits de paiement à hauteur de 2,8 millions d'euros, du PITE vers le programme « Tourisme ». Cet amendement répond à vos légitimes préoccupations et à celles de la commission des finances, tout en préservant la capacité d'intervention du PITE.

Je vous propose donc de retirer l'amendement de la commission pour permettre l'adoption de celui du Gouvernement.

**M. le président.** La parole est à M. Michel Bouvard.

**M. Michel Bouvard.** Je comprends bien que M. le ministre de l'aménagement du territoire soit attaché au programme « Interventions territoriales de l'État », mais parmi les actions de ce programme, il en est une qui est contestée depuis le début par la commission des finances : les crédits d'hébergement d'urgence en région Rhône-Alpes n'ont, à notre avis, pas leur place dans la mission « Politique des territoires ». C'est la raison pour laquelle nous avons proposé de prélever les crédits destinés au tourisme sur ce programme précis.

En ce qui concerne la proposition du Gouvernement, Léon Bertrand nous a affirmé tout à l'heure que les blocages juridiques auxquels l'ANCV était confrontée suite aux observations de la Cour des comptes allaient être levés dans les prochains jours. Le financement que nous cherchions pourrait donc provenir de la mobilisation des excédents de l'agence, comme cela a été le cas dans le passé. Ce sera peut-être insuffisant mais, au moins, le problème des autorisations d'engagement sera réglé. Il n'est donc pas nécessaire d'en inscrire de nouvelles.

S'agissant des crédits de paiement, le transfert que nous proposons n'était de toute façon pas suffisant compte tenu du montant des arriérés. La proposition de Christian Estrosi va dans le bon sens, mais il faudra abonder ces crédits, par exemple à l'occasion du collectif de fin d'année. C'est à cette condition que l'amendement du Gouvernement me paraît pouvoir être accepté. Je remercie d'ailleurs Christian Estrosi pour cet effort de solidarité.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial pour le tourisme.

**M. Pascal Terrasse, rapporteur spécial pour le tourisme.** Au vu de cette proposition du Gouvernement de prélever 2,8 millions d'euros sur le programme « Interventions territoriales de l'État », il me semble que je peux retirer l'amendement de la commission. Mais je note que sur la somme nécessaire pour honorer les factures, il manquera encore 2,1 millions. Je verrais donc d'un bon œil qu'une partie des excédents de l'ANCV puisse compléter la dotation que nous propose le Gouvernement, afin d'atteindre la somme de 4,9 millions d'euros. Celle-ci correspond à des opérations réalisées sans que les financements correspondants aient été apportés.

Nous serons donc attentifs, au sein de la commission des finances, à ce que les 8 millions manquants soient apportés par le collectif. Si le Premier ministre et le ministre des finances agissent dans ce sens, l'affaire sera réglée pour 2007.

**M. le président.** L'amendement n° 169 est retiré.

Je suis saisi d'un amendement n° 256, que le Gouvernement a déjà défendu.

Quel est l'avis de la commission ?

**M. Louis Giscard d'Estaing, rapporteur spécial.** Favorable.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 256.

*(L'amendement est adopté.)*

**M. le président.** Je suis saisi d'un amendement n° 201 rectifié.

La parole est à M. Jean Launay, pour le soutenir.

**M. Jean Launay.** Monsieur le ministre, lors de mon intervention liminaire, j'ai dénoncé les travers de votre politique d'aménagement du territoire. En voici un exemple.

Le comité interministériel du 18 mai 2000 avait approuvé un programme de redynamisation du bassin de Decazeville, dont les difficultés économiques appelaient un accompagnement par l'État. Un plan d'assainissement, doté de 1,22 million d'euros, était ainsi prévu pour la communauté de communes du bassin Decazeville-Aubin. À ce jour, les élus attendent toujours le versement de ces crédits, qui devaient financer la mise à niveau du système de collecte et de traitement des eaux usées en application de la directive « Eaux résiduelles urbaines ».

On me rétorquera que la directive ERU s'impose à toutes les collectivités du pays et que les agences de l'eau peuvent intervenir de manière différenciée pour les aider à l'appliquer. Mais l'État, en s'engageant sur ce cas précis, a pris en compte les difficultés spécifiques d'un bassin. Il doit donc respecter ses engagements. À l'Agence de l'eau Adour-Garonne, où nous travaillons à la définition du neuvième programme pour la période 2007-2013, les taux d'intervention sont identiques pour toutes les collectivités, l'agence ne pouvant appliquer de taux particulier pour tenir compte des difficultés de telle ou telle collectivité. Je vous demande donc d'adopter cet amendement afin que soient rétablis ces 1 220 000 euros attendus depuis 2000 à Decazeville-Aubin, en les prélevant sur la ligne « Information géographique et cartographique ».

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Louis Giscard d'Estaing, rapporteur spécial.** La commission n'a pas examiné cet amendement.

Malheureusement, monsieur Launay, beaucoup d'engagements pris dans le cadre du CIADT du 18 mai 2000 n'ont pas été tenus dans les deux années qui ont suivi.

**M. Jean Launay.** Et la continuité de l'État ?

**M. Louis Giscard d'Estaing, rapporteur spécial.** Il y a, certes, un problème, mais on ne peut pas créer un programme d'intervention territorial de l'État spécifique pour recevoir ce montant. Dès lors, l'amendement ne saurait être recevable. Quant à l'Institut géographique national, je vous renvoie à ma remarque de tout à l'heure.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.** Défavorable.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 201 rectifié.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix les crédits de la mission « Politique des territoires », modifiés par l'amendement n° 256.

*(Les crédits de la mission « Politique des territoires », ainsi modifiés, sont adoptés.)*

**M. le président.** Nous avons terminé l'examen des crédits relatifs à la politique des territoires.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

2

## ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES

**M. le président.** Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2007, n° 3341.

Rapport, n° 3363, de M. Gilles Carrez, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation ; article 43 :

Rapport spécial, n° 3363, annexe 6, de M. Jean-Claude Mathis, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ;

Avis, n° 3364, tome II, de M. Marc Bernier, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;

Avis, n° 3367, tome I, de M. Jean-Claude Viollet, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées.

À quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement.

Suite de la discussion de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2007, n° 3341 :

Rapport, n° 3363, de M. Gilles Carrez, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation ; article 43 *(suite)* :

Direction de l'action du Gouvernement (programme de coordination du travail gouvernemental) ;

Publications officielles et information administrative (budget annexe) ;

Rapport spécial, n° 3363, annexe 12, de M. Jean-Pierre Brard, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

Culture :

Cinéma, audiovisuel et expression radiophonique locale (compte spécial) :

Rapport spécial, n° 3363, annexe 7, de M. Olivier Dassault, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan ;

Rapport spécial, n° 3363, annexe 8, de M. Nicolas Perruchot, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan ;

Avis, n° 3364, tome III, de M. Christian Kert, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

À vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

*(La séance est levée, le mercredi 15 novembre, à une heure quarante.)*

*Le Directeur du service du compte rendu intégral  
de l'Assemblée nationale,  
JEAN-PIERRE CARTON*



## ABONNEMENTS

NUMÉROS d'édition	TITRES	TARIF abonnement France (*)
		Euros
	<b>DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :</b>	
<b>03</b>	Compte rendu..... 1 an	<b>149,60</b>
<b>33</b>	Questions..... 1 an	<b>87,00</b>
<b>83</b>	Table compte rendu.....	<b>22,80</b>
<b>93</b>	Table questions.....	<b>22,60</b>
	<b>DÉBATS DU SÉNAT :</b>	
<b>05</b>	Compte rendu..... 1 an	<b>125,00</b>
<b>35</b>	Questions..... 1 an	<b>65,30</b>
<b>85</b>	Table compte rendu.....	<b>18,00</b>
<b>95</b>	Table questions.....	<b>11,50</b>
	<b>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :</b>	
<b>07</b>	Série ordinaire ..... 1 an	<b>703,30</b>
<b>27</b>	Série budgétaire..... 1 an	<b>84,30</b>
	<b>DOCUMENTS DU SÉNAT :</b>	
<b>09</b>	Un an.....	<b>602,70</b>

**En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande**

Tout paiement à la commande facilitera son exécution

Pour expédition par voie aérienne (outre-mer) ou pour l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination

(\*) Arrêté du 30 décembre 2005 publié au *Journal officiel* du 31 décembre 2005

---

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : Journaux officiels, 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15  
 STANDARD : **01-40-58-75-00** – RENSEIGNEMENTS DOCUMENTAIRES : **01-40-58-79-79** – TÉLÉCOPIE ABONNEMENT : **01-40-58-77-57**

---

**Prix du numéro : 1,50 €**  
*(Fascicules compte rendu et amendements.)*